

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMMUNICATION PACTE RURAL

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXES AU RAPPORT	6
BILAN DU PACTE RURAL 2016-2018	7
LISTE DES DELIBERATIONS-CADRE	47

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Île-de-France ne se résume pas à l'espace urbain auquel la caricature tend trop souvent à la réduire. Elle est riche d'un territoire rural aussi vaste que vivant où 2 millions de Franciliens prennent toute leur part au développement, à l'équilibre et à la prospérité de la grande Région-métropole, une et indivisible.

Les territoires ruraux sont à la fois des gisements de développement et des lieux de fragilité. De profondes fractures territoriales, sociales, économiques et numériques s'y agrègent depuis des années sans que ni l'Etat ni nos prédécesseurs n'aient su ou cherché à y apporter les bonnes réponses.

Cette rupture grandissante que nous crient aujourd'hui les territoires les plus éloignés de la centralité, ce sentiment de relégation qui s'est emparé de leurs habitants, cette colère qui s'exprime face à l'inégal accès des populations rurales et urbaines aux services publics, aucun des ingrédients de la crise qui secoue notre pays depuis des mois ne peut réellement surprendre ceux qui, comme l'exécutif, l'ont diagnostiqué depuis longtemps.

C'est la raison pour laquelle, dès les premières semaines de 2016, nous avons placé le destin de ces territoires, trop longtemps délaissés, au cœur du projet régional pour une Région solidaire entre ses habitants et entre ses territoires, où la ville embrasse la campagne au lieu de s'en isoler à l'intérieur de fronts urbains sans cesse repoussés.

Depuis 3 ans, le soutien de la Région s'exprime tant par l'importance des moyens dégagés, que par la diversité des mesures mises en œuvre et l'adaptation des dispositifs régionaux aux attentes concrètes et aux spécificités de la ruralité.

Socle de ce soutien, le Pacte rural voté en mars 2016 a acté la priorité politique de la Région pour le rééquilibrage des transferts aux territoires ruraux au travers d'une liste de thèmes structurants et de quelques objectifs simples : doubler les aides à ces territoires entre 2015 et 2016, garantir un juste retour à leurs habitants qui représentent 1/6ème de la population francilienne, enfin s'engager à ce que chaque commune rurale reçoive le soutien de la Région pour ses projets pendant la durée de la mandature.

Ces engagements ont été tenus. Le budget ruralité a doublé dès 2016 et le soutien aux territoires ruraux représente effectivement 16% des principales dépenses d'investissement de la Région. Sur les trois champs d'intervention, transport, lycées, soutien aux collectivités, qui représentent 1,37Md€ d'investissement annuel, soit 80 % des investissements de la Région, le soutien aux territoires ruraux représente 219M€, soit 16 % des dépenses.

En parallèle, à mi-mandat, ce sont ainsi plus de la moitié des communes qui ont bénéficié d'une aide directe de la Région à la collectivité, décompte qui ne comptabilise pas l'ensemble des projets financés sur leurs territoires.

La Région s'est ainsi attachée à renforcer l'attractivité de ces territoires par l'aide aux investissements dans les commerces de proximité et la dynamisation des centre-bourgs, le soutien aux investissements dans les équipements publics ou encore l'accélération du déploiement du Très Haut Débit.

La Région s'est fortement engagée pour le développement de ces territoires, notamment via l'amélioration des réseaux de mobilité, la valorisation de l'activité agricole et agro-alimentaire, la structuration de filières agricoles franciliennes et la préservation des terres agricoles que porte le

Pacte agricole ou encore la mobilisation du bois et des matériaux bio-sourcés au cœur de la Stratégie régionale pour la forêt.

Les actions de la Région sont aussi des réponses aux préoccupations quotidiennes des Franciliens du monde rural, pour l'accès aux services publics, aux lieux de formation et de soins, mais aussi aux équipements culturels et sportifs.

La Région accompagne également les territoires ruraux dans leur transition écologique et énergétique et la valorisation de leurs potentiels de ressources, en cohérence avec le volet territorial important de la Stratégie régionale Energie-Climat. Dans ce cadre, le soutien de la Région pour les Parcs naturels régionaux s'est réaffirmé de façon inédite dans le paysage national avec l'objectif d'en faire des laboratoires d'innovation et de diffusion à l'ensemble des territoires ruraux.

La présente communication a pour objet d'établir un bilan à mi-mandat du Pacte rural (délibération CR 09-16) et de l'ensemble de l'action de la Région en faveur des territoires ruraux.

Il dresse un état des lieux actualisé des interventions régionales en faveur du développement des territoires ruraux sur la première partie de la mandature (2016 – 2018). Non exhaustif, il a vocation à éclairer l'importance et la diversité des actions mises en œuvre par la Région.

Il rappelle les atouts mais aussi les difficultés des territoires ruraux franciliens et les enjeux de leur développement pour l'équilibre et la cohésion de la Région, comme pour son propre développement.

Il éclaire l'engagement financier de la Région vers ces territoires, en mettant en lumière l'évolution des budgets qui leur sont consacrés chaque année et les nouveaux dispositifs qui ont contribué au rééquilibrage des soutiens à leur égard.

Enfin, il décrit brièvement une large gamme des actions qui ont été déployées depuis 2016 en faveur de ces territoires :

- Axe 1 « Favoriser l'attractivité des territoires ruraux »
- Axe 2 « Offrir aux territoires ruraux des transports publics dignes de ce nom »
- Axe 3 « Un nouveau Pacte agricole : livre blanc pour l'agriculture régionale à l'horizon 2030 »
- Axe 4 « Réduire l'insécurité »
- Axe 5 « En finir avec les inégalités de formation »
- Axe 6 « Garantir un égal accès aux soins »
- Axe 7 « Donner accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous »
- Axe 8 « Accompagner la transition écologique »
- Axe 9 « Soutenir l'action des Parcs Naturels Régionaux »
- Axe 10 : « Protéger les espaces naturels : le rôle de l'Agence des Espaces Verts »

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

Valérie Pécresse

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

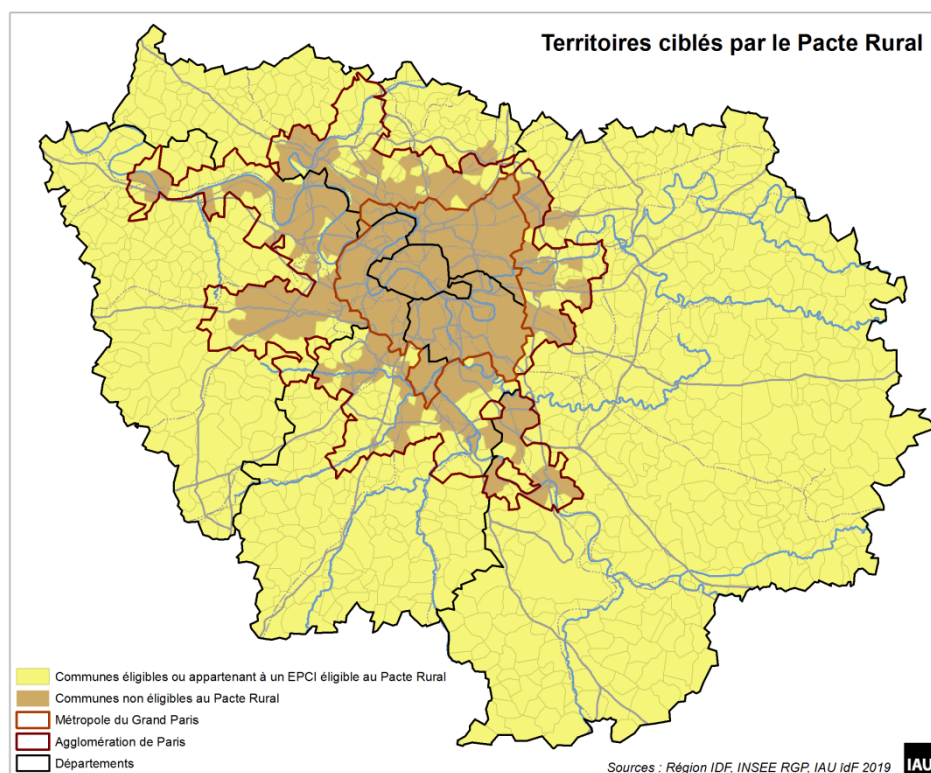
BILAN DU PACTE RURAL 2016-2018

LES TERRITOIRES RURAUX, ENJEU POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE

Loin de la caricature urbaine dont elle fait souvent l'objet, l'Île-de-France est **constituée à plus de 75% d'espaces agricoles, boisés et naturels et à plus de 50% de petites communes peu denses à très peu denses**. L'Île-de-France est traversée par la montée en puissance des préoccupations autour du monde rural qui gagne tous les territoires de France. Néanmoins, la situation des petites communes franciliennes est singulière par rapport au reste de la France, dans la mesure où elles se trouvent presque en totalité dans l'aire d'influence de l'agglomération centrale et entretiennent des liens particuliers avec les territoires urbains denses. Cette inclusion dans l'aire d'influence urbaine, dont la dynamique de développement n'a pas d'équivalent en France et lui permet de rivaliser avec les grandes métropoles mondiales, ne suffit pourtant pas à offrir aux territoires ruraux des opportunités et des services comparables à l'offre de la zone centrale. A cela s'ajoutent les inquiétudes liées aux profondes réorganisations institutionnelles, qui font bouger les équilibres locaux. L'intégration métropolitaine a profondément transformé le peuplement et la vie rurale, aujourd'hui concernés par les mêmes demandes d'offres de services et d'équipements, de développement local, etc...

L'approche géographique des problématiques rurales et périurbaines en Île-de-France combine de longue date, des critères de densité, de continuité urbaine, de fonctionnalité ou d'occupation des sols et la délimitation des territoires ruraux révèle en définitive un gradient de situation des communes les plus rurales aux plus périurbaines.

Voté dès les premières semaines de la mandature, le Pacte Rural est dédié au rééquilibrage des moyens consentis au cadre de vie des communes de moins de 10 000 habitants et situées hors de la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'aux intercommunalités dont le siège est situé hors de l'Agglomération de Paris.



Le Pacte Rural touche **1 022 communes** (selon le découpage INSEE 2018), soit 80% des communes franciliennes, directement, ou au travers de leur EPCI. 55% de ces communes comptent moins de 1 000 habitants en 2014, 33% en comptent entre 1 000 et 5 000 et 12% plus de 5 000. 158 communes se trouvent par ailleurs dans l'agglomération de Paris.

Le territoire auquel s'adresse le Pacte Rural représente au dernier recensement de 2016, plus de **2,1 millions d'habitants, soit 17% de la population régionale**. Sur la dernière période 2011-2016, ce territoire connaît un **regain d'attractivité**, avec un bilan des mouvements migratoires positif et en augmentation par rapport aux périodes précédentes, où ce solde déclinait lentement. Ces communes attirent les populations, alors que le solde migratoire francilien est globalement négatif.

Ce territoire ne se réduit évidemment pas à sa fonction résidentielle. En 2015, il accueille plus de 717 000 emplois, soit **13% de l'emploi régional** et représente un vivier de plus de 940 000 actifs.

De nombreuses communes ont subi le déclin de l'activité industrielle, en partie compensée par les emplois de services aux populations, notamment dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Le tissu économique est aujourd'hui **largement dominé par l'économie présentielle** (7 emplois sur 10), **ainsi que par une activité agricole importante**. L'ensemble des activités économiques de ce territoire a montré une résilience assez remarquable dans le contexte de crise : si les grands pôles économiques urbains ont perdu des emplois, les territoires plus ruraux ont globalement mieux résisté. C'est par ailleurs dans les communes les plus rurales que le taux de chômage est le plus faible.

L'agriculture et la sylviculture sont en particulier des activités par nature ancrées sur ces territoires et non délocalisables. Pourtant, leur évolution a conduit à déconnecter largement lieux de production et lieux de consommation. Développer les filières courtes de proximité pour un approvisionnement local en produits alimentaires, mais aussi en produits non alimentaires (matériaux et produits biosourcés, énergie verte), offre l'opportunité de rétablir ce lien à une échelle locale et régionale. Les territoires ruraux ont ainsi un **rôle à jouer pour relever les grands défis du changement climatique, de l'alimentation et de la transition énergétique** auxquels sont confrontées les grandes métropoles mondiales.

Les espaces agricoles restent néanmoins fragilisés par le développement urbain. Si le rythme de consommation d'espaces agricoles tend à se ralentir depuis 2008, grâce à une meilleure maîtrise de l'extension urbaine, la pression reste forte toutefois pour le développement d'infrastructures et d'équipements qui accompagnent l'accueil des populations et des activités.

Organisé autour des villes et dans une moindre mesure autour des petites polarités locales, le **niveau d'équipements des communes est très variable** selon la localisation géographique et leur environnement.

La montée des préoccupations tant rurales que métropolitaines, dans un contexte à la fois de forte réorganisation territoriale interne et de compétition exacerbée des territoires au niveau mondial, font de l'Île-de-France un véritable laboratoire pour de nouvelles approches de la diversité de ses territoires et des formes de coopération interterritoriale. Essentiels à l'équilibre, à la cohésion, à la qualité de la vie et de l'environnement de l'ensemble des territoires franciliens, les espaces ruraux jouent pourtant une contribution majeure à la solidarité régionale qui légitime à elle seule un accompagnement adapté des politiques publiques.

LES TERRITOIRES RURAUX, AU CŒUR DU PROJET REGIONAL

Un engagement fort de la Région vers les territoires ruraux qui s'est traduit par un rééquilibrage des flux financiers au bénéfice des territoires ruraux

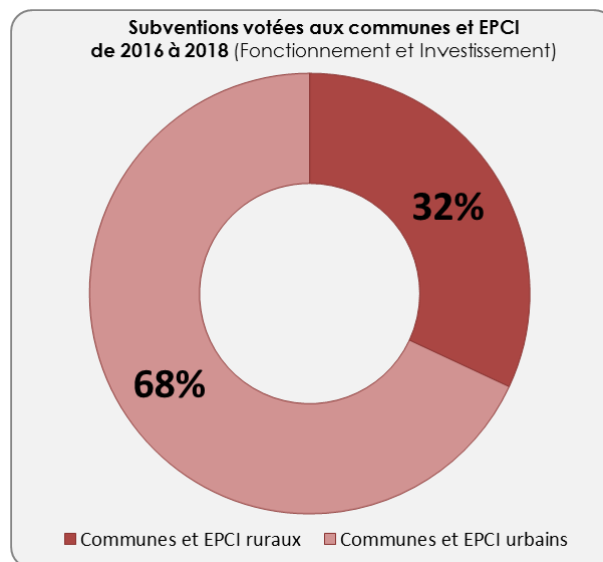
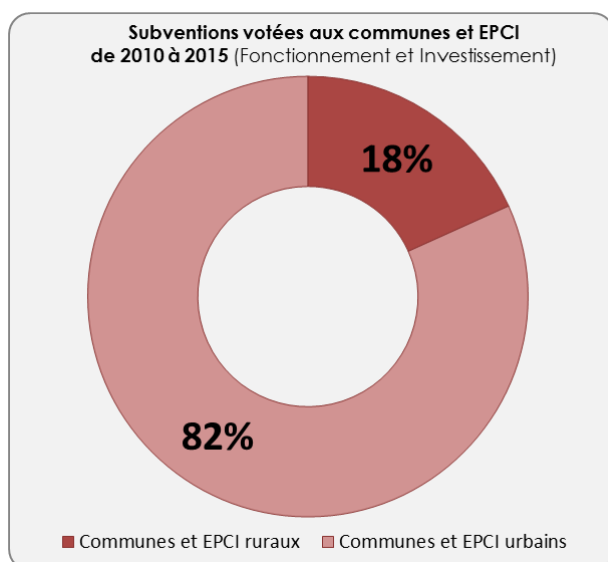
L'ambition forte portée par l'exécutif de réduire les fractures territoriales et de promouvoir le développement des territoires ruraux s'est traduite par le vote, dès les premières semaines du mandat, en mars 2006, **d'un Pacte rural**. Ce Pacte rural représente à la fois un plaidoyer pour un rééquilibrage de l'action publique vers les territoires ruraux ainsi que la concrétisation des engagements du nouvel exécutif pour ces territoires.

Afin de porter les ambitions de ce Pacte, une **Vice-présidence** a été créée spécifiquement pour animer et développer l'action de la Région vers les territoires ruraux.

De plus, pour améliorer la qualité de vie dans ces communes rurales, le Conseil régional s'est engagé à instaurer un **principe de « juste retour » pour les habitants de ces territoires** d'ici la fin de la mandature : puisqu'ils représentent 1/6e de la population de l'Île-de-France, ils devront bénéficier de 1/6e des financements de la Région.

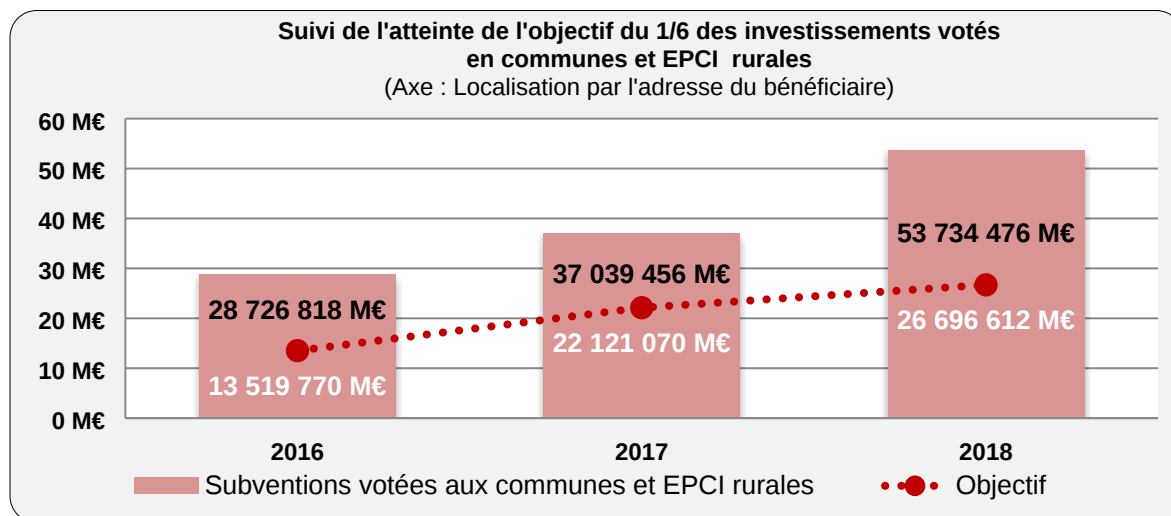
Le bilan à mi-mandature permet d'établir que cet objectif a été atteint, grâce une augmentation forte de la part de subventions régionales vers les communes et EPCI ruraux.

**Les communes rurales et EPCI bénéficient désormais de
32% des subventions contre 18% avant 2015**



Ainsi les budgets dédiés aux territoires ruraux ont été augmentés chaque année depuis 2016.

Les investissements réalisés sur les communes et EPCI ruraux sont passés de 29M€ en 2016 à 54M€ en 2018. Ils ont été largement au-dessus de l'objectif d'1/6^e des investissements fléchés vers la zone rurale.



Plus largement, sur 80% des dépenses d'investissement de la Région vers tous types de tiers, les territoires ruraux représentent désormais 1/6 du volume financier. Ainsi, sur 1,37Md d'investissement annuel - soit 700M€ pour les transports, 500M€ pour les lycées, 170M€ pour l'aide aux collectivités – les territoires ruraux ont bénéficié d'un transfert financier de 219M€.

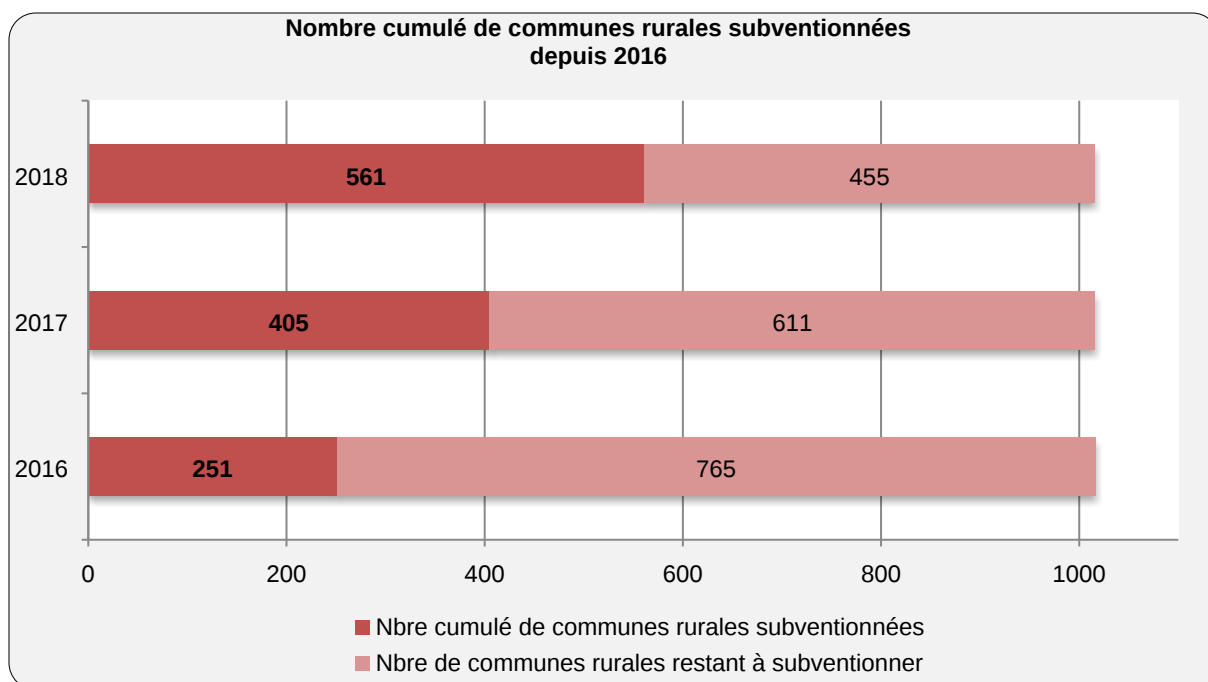
L'aide aux territoires ruraux a doublé entre 2015 et 2016

Par ailleurs, l'engagement de l'Exécutif de doubler les aides consacrées aux territoires ruraux a été atteint dès la 1^{ère} année de la mandature. En effet, les affectations votées spécifiquement à l'aménagement, l'équipement et les politiques contractuelles en milieu rural sont **passées de 6,9M€ à 13,8 M€ entre 2015 et 2016.** Cette évolution a été possible grâce à la **mise en place de nouveaux dispositifs dédiés aux territoires ruraux.**

L'évolution des dispositifs de la Région, engagée depuis 2016, permet de soutenir un nombre croissant de communes rurales

Autre engagement fort de l'exécutif : que toutes les communes rurales puissent bénéficier d'une aide régionale pendant la mandature. Grâce à l'évolution des dispositifs mis en place, notamment à l'assouplissement des contrats ruraux et aux nouveaux dispositifs mis en place, l'objectif pourra être atteint sur la mandature.

A mi-mandat, la moitié des communes rurales a ainsi bénéficié d'une aide régionale. En décembre 2018, **561 communes** ont bénéficié d'une aide directe à la collectivité de la part de la Région (hors actions financées sur leur territoire par une aide n'ayant pas transité par une collectivité), soit **55 % de l'objectif** à atteindre d'ici à 2021.

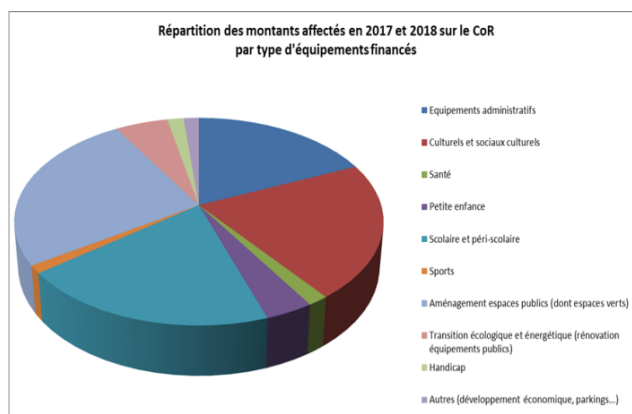


Simplifié et assoupli, le nouveau contrat rural (CoR) assure un financement efficace et étroitement adapté aux besoins des petites communes

Composante majeure du Pacte rural et destiné aux communes de moins de 2 000 habitants et aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants, le nouveau contrat rural voté le 17 novembre 2016 est un dispositif simplifié qui répond aux besoins de financement de projets d'équipements des communes faiblement peuplées.

La forte mobilisation financière de la Région a permis de concrétiser de nombreux projets portés par les élus locaux sur tout le territoire francilien. Dès 2016, la Région a débloqué les 48 contrats ruraux restés en souffrance en 2015. Dès lors, les montants ont été en forte croissance : **+48% entre 2016 et 2018 entre le CA 2016 et le CA 2018**. Le budget 2019 a prévu une augmentation de 20% par rapport à 2018.

Depuis 2016, **18,1M€ ont été affectés et 141 CoR signés**. Le CoR a permis de répondre aux attentes fortes des territoires ruraux d'être accompagnés dans leurs projets d'investissement en équipements publics. Le CoR est sollicité notamment pour trois grands types d'équipements : les équipements scolaires, les équipements socio-culturels, les équipements administratifs (mairies ou centres techniques municipaux) et les aménagements d'espaces publics (voiries, places...).



Les CoR s'inscrivent dans le cadre d'un engagement bi-partite avec les Départements. La dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370 000 € HT pour les communes et à 770 000 € HT pour les syndicats de communes. Les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des dépenses retenues sont fixées à 40% pour la subvention régionale et 30% pour la subvention départementale.

Les Contrats Ruraux (COR)
(Depuis l'origine du dispositif à novembre 2018)

Contrats Ruraux

Montants totaux en dotation

456 000 euros

21 125 euros

Thématiques

- Equipements administratifs
- Culturels et sociaux culturels
- Santé
- Petite enfance
- Scolaire et péri-scolaire
- Sports
- Aménagements espaces publics (dont espaces verts)
- Transition écologique et énergétique
- Handicap
- Autres (dév. économique, parkings...)

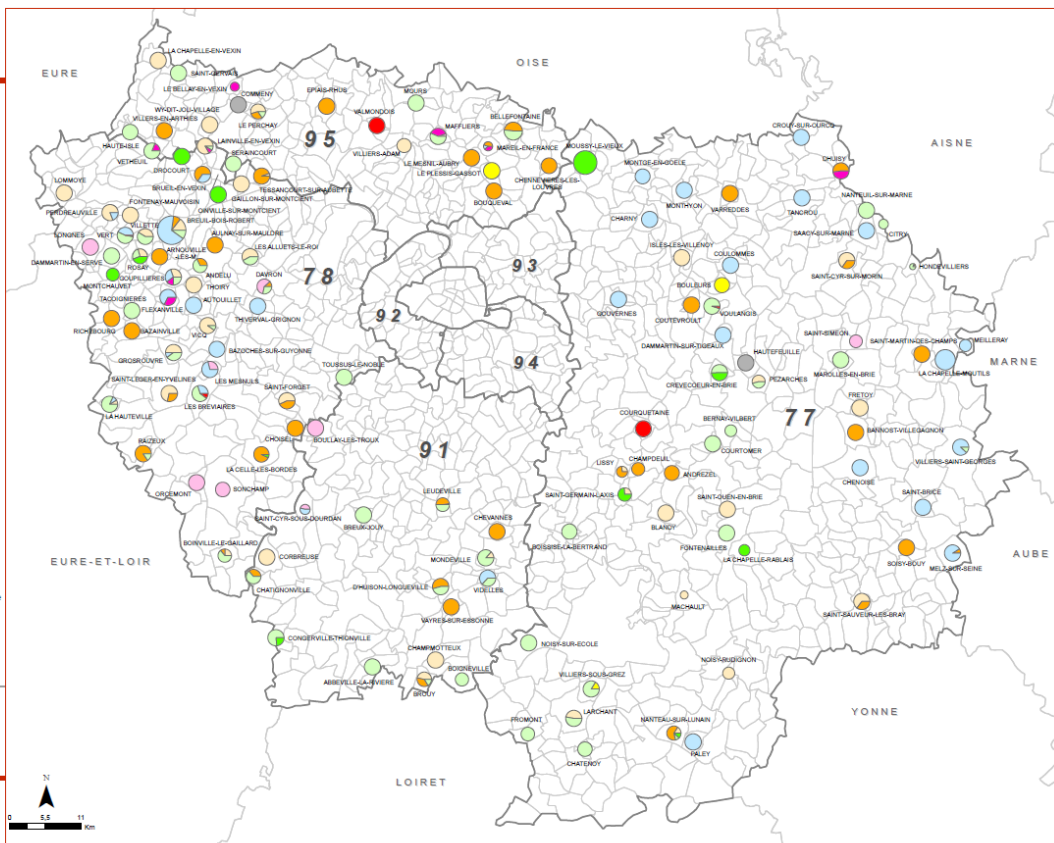
Limites administratives

Département

Commune



Réalisation : © CRIP-DOS-OSSM-PTT 2019



Exemples de réalisations :

- > Création d'une mini-crèche aux Mesnuls (78) – 42 522 € ;
- > Aménagement d'une médiathèque à Coutevroult (77) – 148 000 € ;
- > Création d'une Maison de services au public à Thoiry (78) – 148 000 € ;
- > Rénovation et l'extension d'une salle polyvalente à Vayres-sur-Essonne (91) – 148 000 € ;
- > Aménagement du cœur de village à Breux-Jouy (91) – 148 000 € ;
- > Aménagement d'une grange en locaux multiservices à La Chapelle-en-Vexin (95) – 88 044 € ;
- > Création d'un terrain multisports au Bellay-en-Vexin (95) – 45 756 €.

Dans le cadre du Pacte rural et en complément du COR, un autre dispositif 100% rural, a été créé en 2016 : le **fonds d'intervention exceptionnelle**, destiné à aider les communes d'Ile-de-France ou leurs groupements de moins de 2 000 habitants à faire face aux travaux imprévus rendus nécessaires par un événement d'origine accidentelle ou réaliser des opérations de réparation des dégâts. Par ailleurs, un **fonds régional d'urgence** a été créé ; il est destiné à aider les communes à faire face aux dépenses d'urgence rendues nécessaires par la situation de crise lors des inondations de ces trois dernières années. Ce fonds a permis d'aider **126 communes** à hauteur de **2,68 M€ au total**, soit une moyenne de plus de 21 k€ par commune concernée.

Exemples de réalisations :

- > L'aide apportée en 2017 à la commune de Montgeroult (Val d'Oise) afin qu'elle puisse réaliser des travaux de consolidation d'une route suite à l'effondrement des sous-sols d'une ancienne carrière pour un montant de 19 106 € ;

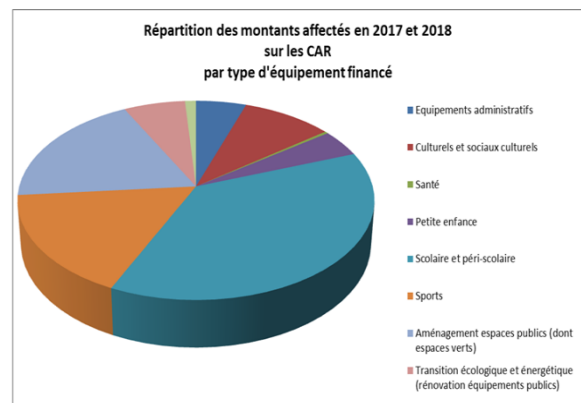
- > L'aide apportée au Port-Marly (Yvelines) durement touchée par les inondations de 2018, pour les travaux de réfection sur l'Île-de-la-Loge pour un montant de 49 000 € ;
- > L'aide apportée à Ballancourt-en-Essonnes (Essonnes) durement touchée par les inondations de 2016, pour la remise hors d'eau de la voirie et le raccordement des réseaux pour un montant de 49 000 €.

La Région soutient également **les EPCI de grande couronne en matière d'études et d'ingénierie**, afin d'accompagner la conception de leurs projets et leur concrétisation. De nombreux territoires intercommunaux ruraux franciliens pilotent des études destinées à éclairer les maîtres d'ouvrage sur les potentialités locales et les besoins à couvrir mais également sur la définition d'actions (en matière de développement économique ou de préservation de l'environnement notamment). Depuis 2016, **13 EPCI ont aussi été aidés à hauteur de 1,1M€.**

Le CAR, Contrat d'Aménagement régional, accompagne toutes les collectivités franciliennes dans leurs projets d'investissement

Dispositif intégrateur des politiques sectorielles de la Région, le **contrat d'aménagement régional (CAR)** a été voté en novembre 2016. Il accompagne les communes de plus de 2 000 habitants, les EPCI ou les EPT dans leurs projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement, de la culture/sports/loisirs, du patrimoine, de la mobilité ou de l'environnement. Le CAR permet aux communes ou aux EPCI de dialoguer de manière plus ensemble avec la Région et de bénéficier dans un même contrat de subvention régionale pouvant porter sur des projets qui relèvent de nombre de ses politiques territorialisées. Ce dispositif porte également l'ambition de territorialiser plus fortement les interventions de la Région, notamment en matière environnementale.

Depuis 2016, **47,8M€ ont été affectés et 56 CAR votés.** Les CAR financent de manière prépondérante des équipements scolaires et périscolaires (1^{er} besoin des communes en lien avec la construction de logements et de populations nouvelles), suivent ensuite les aménagements des espaces publics et les équipements sportifs, parmi les champs les plus largement couverts.



Les Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR)

Communes rurales

(Depuis l'origine du dispositif à la CP de novembre 2016)

Contrats d'aménagement Régionaux

Montants totaux en affectation



Thématiques

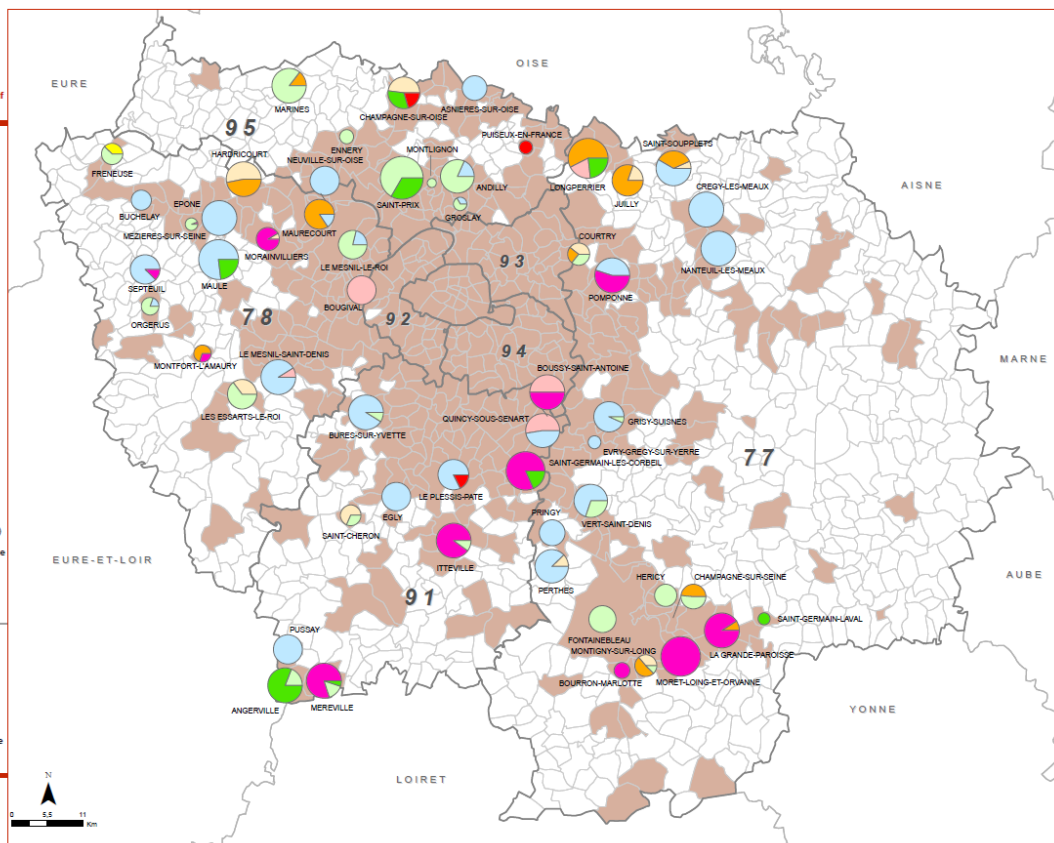


Limites administratives



file de France

Réalisation : © CRIF-DG&D&SSM-PTT-2019



Exemples de réalisations :

- > Construction d'une médiathèque à Juilly (77) de 638 106 €
- > Rénovation de l'école René Coty à Maule (78) avec améliorations énergétiques de 1,3M €
- > Construction d'une salle des fêtes à Montlignon (95) de 875 736 €
- > Création d'un multi-accueil collectif et familial à Bussy-Saint-Antoine (91) de 500 000 €
- > Construction d'un gymnase à Itteville (91) de 900 000 €
- > Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à Pomponne (77) de 450 000 €
- > Requalification du centre bourg à Andilly (95) de 755 000 €
- > Construction d'un accueil collectif pour mineurs au Mesnil-Saint-Denis (78) de 911 697 €
- > Construction de la maison de la musique à Maurecourt (78) de 567 651 €
- > Construction d'un gymnase multisport et ses locaux associatifs à Saint-Germain-lès-Corbeil (91) de 907 500 €
- > Création d'une maison de santé à Angerville (91) de 809 165 €
- > Rénovation du centre aquatique du Grand Jardin dans la communauté de communes de Moret-sur-Loing (77) de 1,3M€
- > Création d'un multi-accueil collectif à Quincy-sous-Sénart (91) de 500 095 €

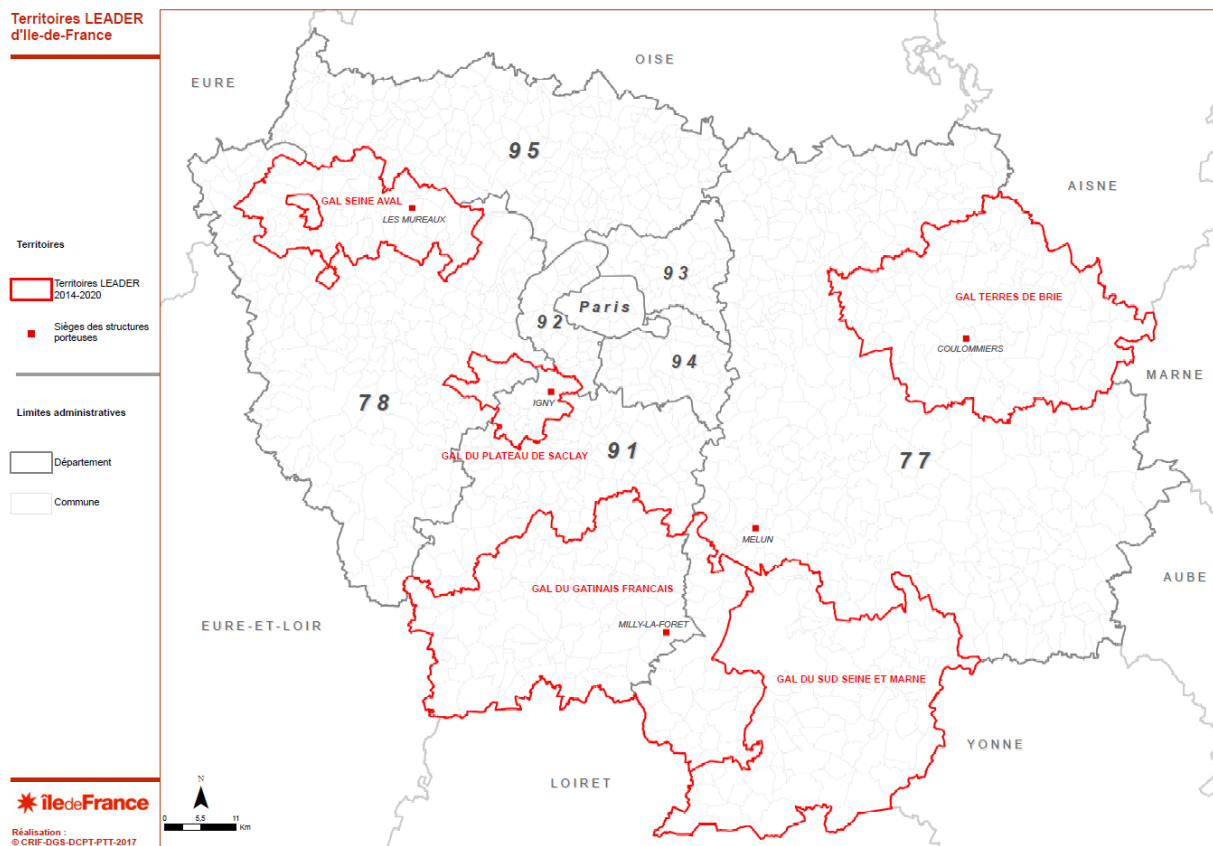
Des Fonds européens mobilisés au service du développement des territoires ruraux

Les fonds européens constituent un levier majeur pour financer des projets structurants pour les territoires ruraux. La Région est autorité de gestion pour ces fonds. Elle intervient également en cofinancement.

Le Programme de développement rural (PDR) régional est le cadre de mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**) pour 2014-2020 en Île-de-France. Il est doté d'une enveloppe de 58 M€ de FEADER pour 2014-2020.

Une enveloppe de **35 M€ a été programmée sur la période 2016-2018** au bénéfice des territoires ruraux, sur les différentes priorités du Programme de développement rural :

- 🕒 Compétitivité des exploitations agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs : plus de **12 M€ de FEADER** ont été consacrés à cette priorité, soit 1000 dossiers de subvention et plus de 110 dossiers de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs ;
- 🕒 Agro-environnement et soutien à l'agriculture biologique : 23 territoires de projets agro-environnementaux et climatiques ont été labellisés en Ile-de-France. Plus de **19M€ de FEADER** ont été programmés au titre de cette priorité ;
- 🕒 Soutien au secteur forestier, notamment pour l'accompagnement aux investissements dans les entreprises forestières et le soutien à la desserte forestière. Cette priorité a permis de mobiliser **1 M€ de FEADER** sur plus de 30 projets ;
- 🕒 Appui aux stratégies de territoire – LEADER : 5 territoires ont ainsi été sélectionnés en juillet 2015 (Plateau de Saclay, Seine Aval, Sud 77, Gâtinais, Terre de Brie). Plus de 80 projets ont été sélectionnés, représentant plus de **2 M€ de FEADER** (accompagnement d'agriculteurs ou de petites entreprises du territoire, de projets territoriaux liés à l'agriculture, l'environnement, le tourisme...).



La Région est également autorité de gestion du FEDER et gère, en lien avec l'Etat, le FSE. Le Fonds Social Européen (**FSE**) est le principal levier financier de l'Union européenne pour soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens,

prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion. Le fonds européen de développement régional (**FEDER**) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

La programmation 2014 – 2019 pour le FSE / FEDER concerne 21 projets (qui s'appuient sur des financements à destination des territoires sélectionnés) pour un montant total de 15M€ de projets. La part de financement mobilisée par la Région pour les territoires ruraux en tant qu'autorité de gestion est de **5 M€**.

FAVORISER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES RURAUX

La Région souhaite valoriser les territoires ruraux comme des gisements de développement économique à part entière. Le soutien aux équipements (notamment en matière de très haut débit) et aux activités économiques permet de renforcer l'attractivité de ces territoires et de rapprocher les emplois des bassins de vie.

A ce titre, elle a voté dès juillet 2016, un dispositif à destination exclusive des territoires ruraux : « le dispositif de sauvegarde des commerces de proximité ». Au-delà de ce dispositif, et pour marquer son appui aux acteurs du développement économique intervenant dans les territoires ruraux, la Région a voté en septembre 2018, une « stratégie de l'artisanat » dont la mise en œuvre est en cours.

Enfin, la volonté régionale de territorialiser ses politiques régionales, afin d'en assurer un meilleur pilotage, l'a conduit à identifier 25 Bassins d'Emploi en partenariat avec l'Etat. Ces bassins ont vocation à animer et à articuler au niveau local l'ensemble des actions sur les champs du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle.

Dans le cadre d'une démarche innovante, onze bassins ont tout d'abord fait l'objet d'une expérimentation, dès mars 2018 ; les quatorze derniers bassins, ont quant à eux été lancés le 23 janvier dernier.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Une réponse à la nécessité d'une revitalisation commerciale : la sauvegarde des commerces de proximité

Afin de soutenir et de favoriser la revitalisation commerciale des territoires ruraux, particulièrement éprouvés par la concurrence des zones commerciales créées en périphérie, par la disparition des services publics de proximité et par la baisse de l'emploi local, la Région a voté dès juillet 2016, un dispositif destiné à **accompagner de manière exclusive les territoires ruraux**.

D'une part, en soutenant directement les projets portés par les commerçants ou futurs commerçants eux-mêmes (aide au maintien ou à la reprise du commerce, travaux de rénovation, d'agrandissement ou de mise aux normes, acquisition de matériel neuf,...), d'autre part, en aidant les projets, portés par les maires, en faveur du maintien d'une activité commerciale en centre-ville ou en centre-bourg (projets d'acquisition, de création ou de reprise de commerces ou de halles de marché ; opérations d'aménagement de voirie utiles au développement du commerce de proximité ; etc.).

113 communes rurales ont été accompagnées et 6,5 M€ engagés depuis 2016 soit 161 opérations financées. Ainsi plus de 30 % des projets soutenus sont implantés dans les très petites communes rurales de moins de 2 000 habitants et près de 65 % dans celles de moins de 5 000 habitants. Ces projets contribuent au maintien et au développement de l'activité économique des communes rurales : **37 % des projets soutenus sont des créations ou reprises de commerces** avec comme cœur de cible une majorité de commerce de bouches (35 % des projets soutenus).

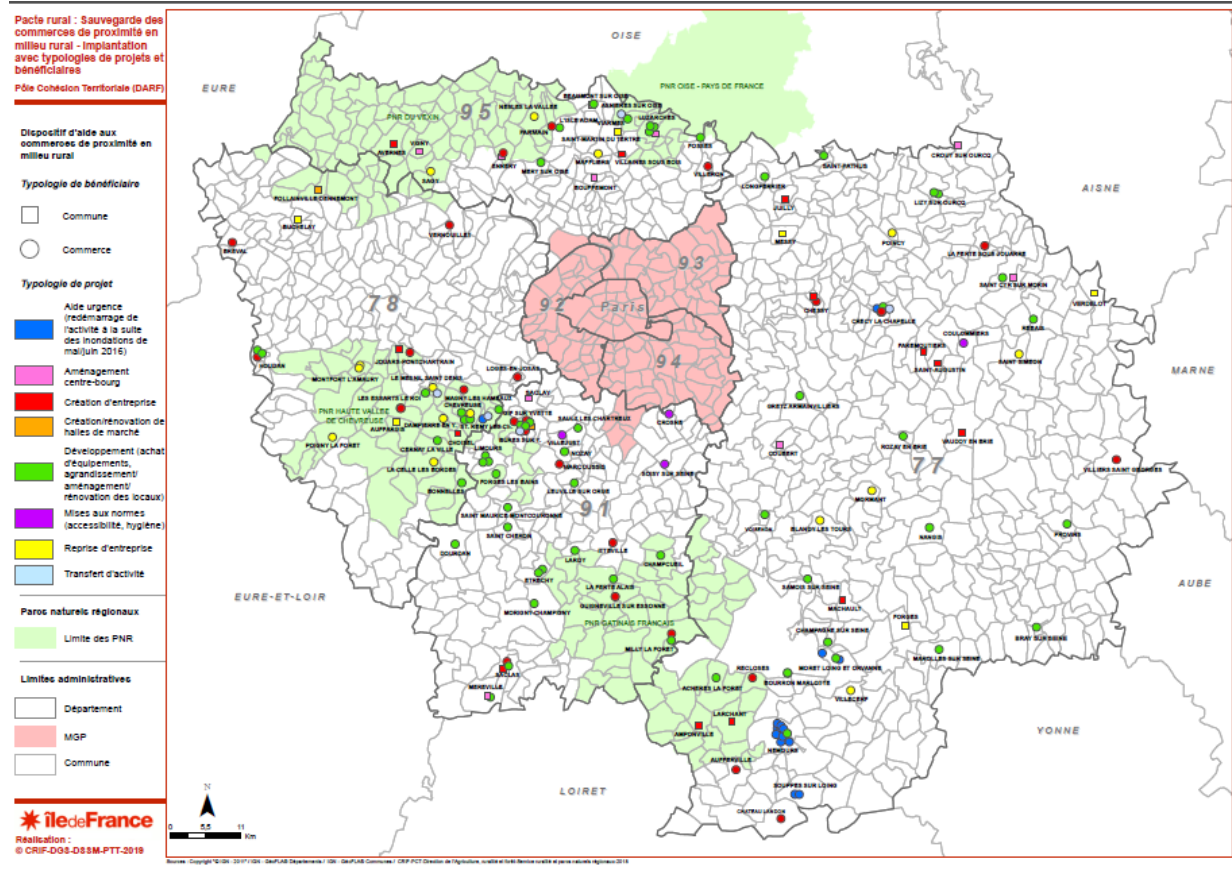
Par ailleurs, avec un taux d'intervention régionale de près de 30 % en moyenne dans les plans de financement des bénéficiaires, l'aide régionale constitue un réel effet-levier.

Exemples de réalisations

- > La rénovation de la façade d'un bar/tabac/brasserie/presse à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne) – 135 400 € - juillet 2017 ;
- > L'achat d'équipements professionnels pour la boucherie de Saint Chéron (Essonne) – juillet 2017 – 12 000 € ;
- > La reprise de la boulangerie/pâtisserie de Sagy (Val d'Oise) 46 000 € - octobre 2017 ;
- > L'acquisition et la réhabilitation d'une épicerie de la commune de Messy (Seine-et-Marne) ; 115 250 € - octobre 2017 ;

- > La construction d'une halle de marché à Follainville-Dennemont (Yvelines) ; 150 000 € - novembre 2017 ;
- > Une aide de 150 000 € en faveur de l'aménagement du cœur de ville de Bouffémont (Val d'Oise).

Répartition géographique des 161 projets accompagnés au 31 décembre 2018



Pour une meilleure accessibilité aux services : l'accélération du déploiement du THD dans les territoires ruraux

Le déploiement généralisé du Très Haut Débit à l'horizon 2021 constitue une priorité régionale. Celui-ci doit permettre de développer des infrastructures de communication performantes et favoriser la cohésion sociale et le désenclavement par un accès facilité aux différents services en ligne. Sur la durée de la mandature, 57M€ seront engagés pour que les zones rurales puissent aussi bénéficier du très haut débit. **28,5M€ ont été engagés depuis 2016.**

Une contribution au maintien et au développement de l'activité : le soutien aux espaces de travail collaboratifs

Le déploiement de tiers-lieux (télécentres, *fab-labs*, espaces de *coworking*...) en Ile-de-France poursuit un triple objectif de lutte contre la pollution de l'air, de développement économique local et d'aménagement équilibré du territoire. Sur ce dernier point, les tiers-lieux apparaissent comme des leviers de revitalisation des territoires ruraux, permettant de contribuer au maintien et au développement des services de proximité.

Cependant, l'offre de tiers-lieux disponibles en Ile-de-France reste encore à 80% concentrée en première couronne francilienne (source : IAU décembre 2016). La politique des « **1 000 tiers lieux en**

Ile-de-France en 2021 », votée par la Région le 16 juin 2016, constitue une priorité régionale inscrite au sein de la stratégie régionale #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Ile de France (SRDEII). Elle vise, notamment, à corriger ce déséquilibre en portant une attention toute particulière aux projets dans les territoires ruraux.

Ce sont ainsi **25 nouveaux projets de Tiers Lieux** qui ont été déployés dans des communes rurales (sur 83 projets au total) et **2.4 M€ engagés depuis 2016**.

Exemples de réalisation :

- > Les opérations montées grâce au partenariat avec la SNCF : 16 espaces de *coworking* en cours de création sur l'ensemble de l'Ile-de-France afin de réhabiliter les anciens locaux des chefs de gare ;
- > Le projet de la commune de Jouars-Pontchartrain (Yvelines) : réhabilitation lourde de deux bâtiments du centre-ville pour la réalisation d'une brasserie et d'un espace de *coworking* ;
- > Les espaces CCI : 4 espaces de *coworking* portés par la CCI et soutenus par la Région depuis 2016 ont permis de créer 103 postes de travail et sont ouverts depuis 2017.

Les aides directes aux entreprises : une réponse adaptée aux différentes étapes de leur développement

La Région a développé toute une panoplie d'aides aux entreprises, destinées à répondre aux besoins manifestés, selon l'étape de développement et les spécificités des entreprises.

A ces différentes étapes de développement, correspondent également des réponses régionales différenciées.

Depuis 2016, la Région a accordé 17,8 M€ en subventions aux entreprises situées sur des territoires ruraux, 4,9 M€ en avances remboursables et 349,4 M€1 sous forme de prêts garantis par la Région.

Une valorisation du patrimoine francilien : le fonds régional tourisme

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs (2017-2021), la Région a mis en place le « Fonds Tourisme » (voté en décembre 2016) afin d'accompagner les collectivités et les professionnels du tourisme.

Le Fonds régional pour le tourisme a pour objectif de répondre :

- ⌚ A la modernisation de l'offre touristique et à l'accélération de la transition numérique du secteur ;
- ⌚ Au soutien de la filière touristique par des actions de promotion et de communication en France et à l'étranger,
- ⌚ A l'émergence d'une « région multilingue »,
- ⌚ Au renforcement de la sécurité des sites et parcours touristiques.

Depuis 2016, 12.7 M€ déployés au titre du fonds pour le tourisme. Ce fonds, par sa vocation à financer des projets relevant de la création d'une offre touristique ou de loisirs nouvelle, et, du renforcement de l'accueil et de l'amélioration de l'offre ou du parcours touristique, contribue à la valorisation de projets ancrés dans des territoires ruraux. Il constitue également un accompagnement aux territoires ruraux, dans le cadre de



¹ Montant total des prêts accordés (montant d'intervention)



son soutien à la promotion de sites et à la valorisation des spécificités territoriales.

Exemples de réalisation :

- > Création d'un lieu touristique autour du peintre Rosa Bonheur à THOMERY (77) avec la réhabilitation de son château/atelier/Musée, création d'hébergements haut de gamme et salles de conférence – 200 k€
- > Création de l'Hotel des Iris, hébergement touristique sur le thème de l'impressionnisme à AUVERS SUR OISE (95). Cet hôtel et salon de thé comporte 8 chambres dont une suite - 125 k€
- > Digitalisation des moyens de vente : refonte du site internet, développement d'une application mobile et mise en place de bornes d'achat du parc de Thoiry - 200 k€
- > Scénarisation et création de contenus en image de synthèse à la Maison Caillebotte à YERRES (91). Signalétique d'accessibilité et réalisation de 4 plans en relief et 6 livrets en braille.

OFFRIR AUX TERRITOIRES RURAUX DES TRANSPORTS PUBLICS DIGNES DE CE NOM

Il apparaît de plus en plus essentiel de répondre aux besoins de mobilité et améliorer les modes de déplacements afin de contribuer au développement des territoires ruraux.

Les investissements sur ces territoires ont trop longtemps été délaissés et les zones rurales sont encore largement dépendantes de la voiture.

S'éclatant vers plus de 2 600 destinations différentes, 44% des actifs résidants travaillent au sein de ce territoire en se rendant sur leur lieu de travail à 73% en voiture et 8% en transports en commun. Néanmoins les liens avec la zone dense sont élevés, 29% des actifs allant travailler dans la Métropole du Grand Paris à 49% en transports en commun et 47% en voiture.

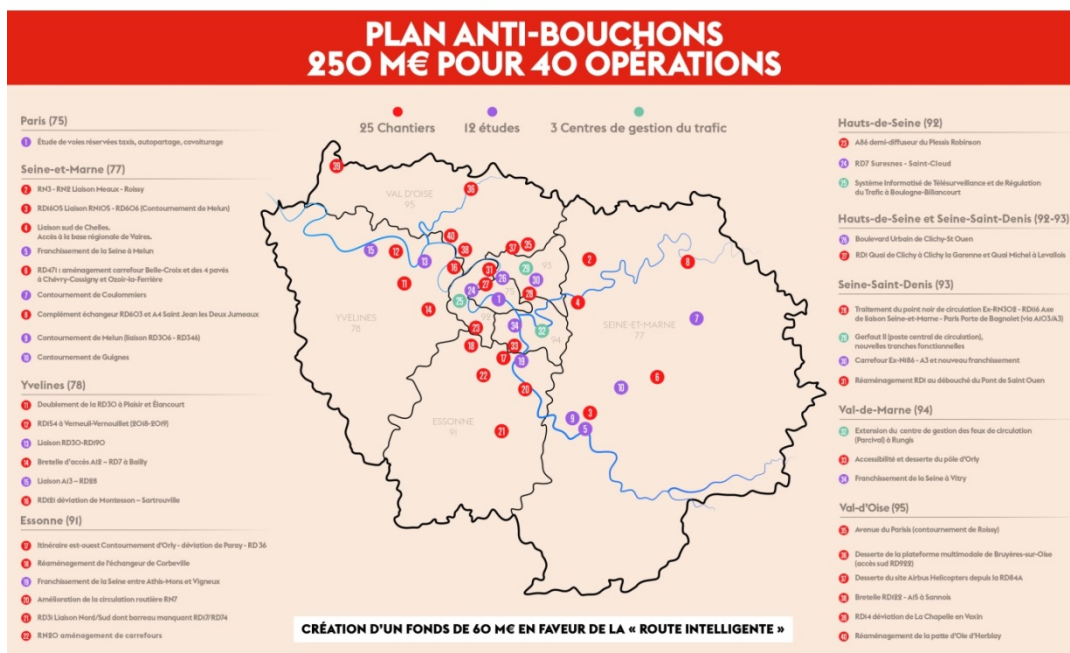
La vie des habitants les plus éloignés du cœur de la métropole s'organise ainsi à deux échelles : locale, autour des petites et moyennes polarités, où ils fréquentent équipements, commerces et services à proximité de leur lieu de vie ; métropolitaine, fortement structurée par les déplacements pour aller travailler et étudier. La mobilité automobile est prédominante (la grande majorité de la population réside à plus de 2 km d'une gare), mais les déplacements pour d'autres motifs que le travail ont tendance à se recentrer autour du lieu de résidence, avec des distances parcourues qui diminuent.

Aussi, offrir aux territoires ruraux des transports dignes de ce nom est une priorité affichée de l'Exécutif. Elle doit permettre d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants des territoires ruraux, de faciliter l'accès à l'emploi et d'améliorer l'attractivité de ces territoires tout en contribuant à diminuer l'impact écologique des déplacements. C'est ainsi que depuis 2016, la Région soutient financièrement les projets qui améliorent l'offre de transport des territoires ruraux qui sont précisés ci-après pour un montant annuel de 80 M€ ce qui représente 12 % de l'effort régional total.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Assurer un droit à la mobilité, pour tous les franciliens

Assurer un droit à la mobilité pour tous les Franciliens, à commencer par ceux qui n'ont pas d'autres choix que de prendre leur voiture ou le bus car ils n'ont pas accès aux transports en commun ferrés. Telle est l'ambition affichée par le **plan « anti-bouchons »**, adopté en mars 2017 par le Conseil régional. Trois principaux objectifs ont été fixés : traiter les principaux points de congestion, assurer la qualité de service du réseau routier et soutenir l'innovation grâce à un fonds route intelligente. D'ici 2021 près de 200 M€ seront mobilisés pour réaliser une cinquantaine d'opérations anti-bouchons dont plus de la moitié en grande couronne (Val-d'Oise, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne). **Depuis 2016, 16 projets aidés pour un montant de 10 M€.**



Par ailleurs, la Région intervient pour améliorer la sécurité routière à travers des actions portant sur les infrastructures (traitement des sites d'accumulation d'accidents, des obstacles latéraux et des carrefours à visibilité insuffisante) et sur l'amélioration de la sécurité des usagers les plus vulnérables (sécurisation des abords des établissements recevant du public et sensibilisation/formation aux enjeux de la sécurité routière). Depuis 2016, **1M€ ont été fléchés sur les territoires ruraux**.

La Région intervient également pour améliorer l'**Intégration environnementale des infrastructures de transport**. Inscrite en particulier au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, cette action permet le cofinancement de construction de protections acoustiques le long des routes nationales au bénéfice des riverains. **7 M€** ont été affectés pour soutenir deux opérations concernant les communes de Wissous et Bièvres (Essonne).

Améliorer les transports en commun et assurer l'électrification de la ligne P

Faire progresser la qualité du service pour permettre une amélioration des déplacements et accompagner le développement des territoires est une des priorités de la mandature. La Région soutient une **politique de modernisation des transports collectifs** : **24 Mds€ au total seront investis d'ici 2025** pour renouveler massivement le matériel roulant, avoir des trains, des RER et des bus plus confortables, sécurisés, fiables et respectueux de l'environnement et pour améliorer la régularité. **Depuis 2016, 35 opérations aidées sur les territoires ruraux pour un montant de 218 M€.**

Pour les territoires ruraux, une attention particulière est portée à la branche sud de la **ligne P**. Cette ligne irrigue le sud-est de l'Île-de-France et revêt un caractère stratégique pour les territoires desservis en participant à leur aménagement et à la dynamisation de leur économie. La section Gretz-Armainvilliers – Troyes via Longueville reste une des dernières radiales ferroviaires non électrifiées du bassin parisien. Elle est



empruntée par les Transiliens de la ligne P. Les usagers de cette ligne souffrent depuis longtemps d'une mauvaise qualité de service générant une très forte insatisfaction.

Inscrite depuis plus de 15 ans au CPER, les études d'avant-projet ont été réalisées entre 2001 et 2003 mais n'ont donné lieu, depuis lors, à aucune réalisation du fait de l'insuffisance de crédits de l'État. La Région a décidé de mettre un terme à cette situation en engageant la réalisation de ce projet ancien et trop longtemps suspendu.

Confirmant l'engagement de la Région Île-de-France et des collectivités du Grand Est, les travaux d'électrification ont été engagés en 2017 et s'achèveront d'ici 2021. Ce projet permettra en outre de redéployer vers la branche Nord les matériels roulants récents qui circulent aujourd'hui sur la branche Sud, afin d'apporter une amélioration globale de la qualité de service de cette ligne. **Depuis 2016, 57M€ pour la ligne P ont été déployés.**

Développer le vélo en s'adaptant aux spécificités de la ruralité

Adopté le 18 mai 2017 (CR 2017-77), le plan vélo régional se veut une réponse concrète et globale aux usagers quotidiens autour de 3 axes :

- Faire du vélo un mode de transport quotidien pour tous les franciliens
- Aider les stratégies territoriales de développement du vélo
- Promouvoir le choix du vélo en améliorant et développant les services aux cyclistes

Ce Plan a été adopté fin mai 2018 et prend parfaitement en compte la grande couronne. La Région et Île-de-France Mobilités mobiliseront ensemble **100 M€** pour sa mise en œuvre et soutenir les actions de sécurisation des itinéraires, de signalisation, de stationnement sécurisé, de développement des services aux cyclistes. **Depuis 2016, 34 opérations ont été aidées dans la zone rurale pour un montant de 8 M€.**

En outre, Île-de-France Mobilité a lancé en décembre 2018 le plus grand service de location longue durée de vélos à assistance électrique d'Europe. Jusqu'à 20 000 vélos seront ainsi offerts aux Franciliens partout dans la Région permettant de développer l'usage du vélo pour celles et ceux dont les distances sont plus grandes ou les reliefs à franchir plus importants. Ce service sera donc particulièrement adapté aux besoins de la grande couronne.

Faciliter l'accès aux transports en commun : Ile-de-France Mobilités rend gratuit l'abonnement aux parkings relais

Île-de-France Mobilités **offre l'abonnement des places de stationnement labellisées « Parcs Relais » aux abords des gares de grande couronne** aux détenteurs du passe Navigo annuel. Cette mesure est une incitation forte à prendre les transports en commun dans la durée.

Île-de-France Mobilités offre le stationnement en Parcs Relais aux abonnés Navigo annuel*

550 parkings à proximité des gares en Île-de-France
51 labellisés Parcs Relais

Jusqu'à **18000 places** aujourd'hui

Une place garantie pour votre voiture

Des espaces propres et sécurisés (gardiens, caméras de video-protection...)

Un accès avec le Passe navigo annuel

L'accueil et l'information

Jusqu'à près de 500 € économisés / an

îledeFrance mobilités

A partir du 1er mars 2019, les maîtres d'ouvrages de Parcs Relais qui en font la demande pourront progressivement faire appliquer la gratuité du stationnement dans leurs équipements labélisés pour tous les automobilistes munis d'un passe Navigo chargé d'un forfait Navigo annuel. Les communes de **Pontoise** (95, 1 parc relais), **Bures-sur-Yvette** (91, 2 parcs relais), **Souppes-sur-Loing** (77, 1 parc relais) et **Longueville** (77, 1 parc relais) ont d'ores et déjà accueilli favorablement cette nouvelle offre d'Île-de-France Mobilités.

En multipliant le nombre de places de Parcs Relais aux abords des gares, l'objectif d'Île-de-France Mobilités est d'inciter les Franciliens à privilégier les transports en commun en mettant à leur disposition une solution simple, garantie et sécurisée pour garer leur voiture. **Plus de 09 800 places en grande couronne** sont d'ores et déjà financées sur les 10 000 places supplémentaires annoncées d'ici 2021, pour un investissement de plus de **78 millions d'euros** financés à 70% par Île-de-France Mobilités.

En facilitant une transition plus facile entre la voiture et les transports en commun, la gratuité des parcs relais répond tout particulièrement aux besoins des habitants du monde rural qui n'ont, bien souvent, pas d'autre choix que de commencer leur voyage en voiture.

Le passe Navigo : un tarif unique sauvegardé

Le passe Navigo unique pour tous a été sauvé en 2016 : son coût de 480 M€ par an, non financé, a été finalement payé par les entreprises (hausse du versement transport) et non par les voyageurs. L'augmentation du prix du Passe Navigo en 2016 et 2017 a servi à financer notre grand plan de modernisation des transports. En 2018, après la galère des grèves, son tarif a été gelé et la Région a obtenu que la SNCF rembourse deux mois d'abonnement aux voyageurs.

Un effort sans précédent de développement des lignes de bus en grande couronne

Le bus est un élément clé des déplacements en Île-de-France pour mieux desservir l'ensemble de la région. Dès son arrivée, Valérie Pécresse a lancé une grande concertation pour refondre les réseaux de bus de l'Île-de-France dont les plus anciens n'avaient pas bougé depuis les années 1950.

Au terme de cette grande concertation et compte tenu des délibérations prises par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, 419 lignes de bus ont été renforcées depuis 2016 en grande couronne afin de proposer aux voyageurs des déplacements plus simples, plus fluides et qui répondent aux besoins de chacun et de chaque territoire.

Grâce à ces renforts, les Franciliens de zone rurale bénéficient ainsi de transports plus près de chez eux, plus souvent, plus longtemps dans la journée en semaine mais aussi pendant le week-end.

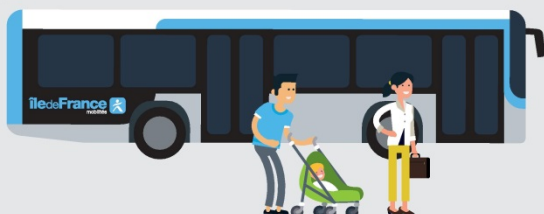
Île-de-France Mobilités renforce massivement l'offre de bus

Depuis 2 ans
sur l'ensemble
du réseau
francilien

- 565 lignes renforcées ou améliorées, soit déjà 1 ligne sur 3

- Un budget supplémentaire de 170 M€ par an

- Une attention particulière portée à la grande couronne (100 M€ par an)



 Île de France
mobilités

UN NOUVEAU PACTE AGRICOLE : LIVRE BLANC POUR L'AGRICULTURE REGIONALE A L'HORIZON 2030

L'Île-de-France est une grande région agricole :

- 567 000 ha (soit 47% du territoire) sont aujourd'hui dédiés à l'agriculture ;
- 5 000 exploitations agricoles sont implantées dans les départements de grande couronne ;
- Le secteur économique concerne près de 12000 emplois directs et le chiffre d'affaire est supérieur à 1 milliard d'euros ;
- Ses 12 millions d'habitants demandent des produits locaux, traçables et de qualité participant au dynamisme de l'économie rurale.

Composante essentielle de la vie rurale, l'agriculture est un formidable atout économique pour la Région, mais c'est aussi un facteur d'équilibre territorial et environnemental puissant. Dans bien des communes rurales, elle est un levier économique dont les emplois sont non délocalisables et la structuration familiale de l'activité agricole constitue un pilier de la vie sociale locale.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

L'agriculture, l'agro-alimentaire et l'alimentation, la sylviculture sont stratégiques pour l'Île-de-France. Cette filière d'excellence à fort potentiel d'innovation et d'emploi est définie par la Région Île-de-France comme prioritaire dans sa stratégie régionale #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation.

L'action de la Région s'est traduite ces deux dernières années par une augmentation significative du budget alloué à ce secteur : **celui-ci a augmenté de 23% en 2018 et de 78% par rapport aux crédits versés à ce secteur en 2015.**

Voté lors du Conseil régional du 31 mai 2018, le Pacte agricole se veut une stratégie pour l'avenir de l'agriculture régionale en même temps qu'un engagement partagé entre les agriculteurs et les Franciliens.

Le Pacte agricole 2018-2030 doit permettre à l'agriculture francilienne de répondre aux défis nombreux qui se dressent devant les exploitants de notre pays tout entier. **30 M€ seront ainsi investis chaque année jusqu'en 2022** par la Région au bénéfice de la ferme francilienne, soit un **triplement des crédits versés** à l'agriculture en 2015, afin de les accompagner dans une transition que ces défis rendent aujourd'hui nécessaire.

Pour cela, le Pacte agricole prévoit un certain nombre d'actions stratégiques qui contribuent à renforcer l'agriculture en valorisant les territoires ruraux où elle est implantée, telle que :

- 🕒 la lutte contre le mitage et les dépôts sauvages ;
- 🕒 le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs, et à la transmission ;
- 🕒 le soutien aux investissements structurants dans les exploitations agricoles, les filières, et la valorisation des productions agricoles régionales, pour capter plus de valeur ajoutée et accroître la résilience des exploitations par une plus grande implication dans le stockage, la transformation et la commercialisation de leur production ;
- 🕒 la maîtrise du foncier et son accessibilité par la création d'un fonds de portage foncier pour les jeunes (signé au Salon de l'agriculture en janvier 2019) ;

- ⌚ la promotion de nouvelles pratiques agricoles innovantes et écologiques (réduction des intrants, gestion de l'eau, protection de la biodiversité, production d'énergies renouvelables...);
- ⌚ la valorisation du rôle essentiel des agriculteurs au sein de notre région.

Le fort potentiel d'innovation et d'emploi lié à la transformation des produits alimentaires et agromatériaux identifié en Ile de France a justifié en 2018 une mobilisation forte de la Région dans le cadre du volet régional du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en partenariat avec l'Etat.

La Région et l'Etat ont ainsi lancé conjointement deux appels à projets en mars et avril 2018 (opérés par Bpifrance) : **Innov'up Leader PIA (enveloppe de 20M€ de 2018 à 2020) et Sesame Filières PIA (enveloppe de 2M€ en 2018)**. De plus, la Région IDF, consciente des enjeux territoriaux et de la nécessité de soutenir la structuration des filières régionales, a lancé en octobre 2018 aux côtés de l'Etat dans le cadre du PIA 3, un **Appel à projets « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes », doté de 3 millions d'euros**.

Le Pacte agricole a également porté la création d'une nouvelle marque « Produit en Ile-de-France » déjà déclinée dans les logos de trois filières franciliennes : « les agneaux de nos bergers d'Ile-de-France », les « bovins d'Ile-de-France » et la « baguette des franciliens » 100% locale.



Enfin, la Région a largement investi le Salon de l'agriculture cette année, comme depuis le début de la mandature, avec un grand stand Ile-de-France où se sont ajoutés les quatre départements de grande couronne et les Hauts-de-Seine, pour dire à quel point elle est fière de sa ruralité, de son agriculture et de ses agriculteurs.

REDUIRE L'INSECURITE

Augmentation de la délinquance, poussée de la menace terroriste... L'Île-de-France doit se doter de moyens conséquents pour faire face aux menaces sur son territoire. Aide à la construction et la réhabilitation de commissariats et à l'équipement des forces de l'ordre, soutien au déploiement de plans de vidéo-protection, et sécurisation des lycées et des transports sont les principales mesures du « Bouclier de sécurité » qui sont mises en œuvre.

Le sentiment d'isolement du fait de la moindre présence d'équipements et commerces alimente un sentiment d'insécurité qui se révèle être un peu plus ancré chez les habitants des communes les plus rurales, notamment exprimée par la peur chez soi plus que dans son quartier. Le risque d'être victime personnellement de vols ou d'agressions sur la voie publique est plus faible dans ces secteurs, en revanche les ménages sont plus exposés aux vols de voitures et davantage victimes de cambriolages de domiciles.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Voté le 18 mai 2016 (délibération n° CP 16-132), le rapport « **Bouclier de Sécurité** » s'est décliné dans une série de dispositifs opérationnels afin de moderniser les équipements et de soutenir la rénovation des commissariats de police municipale d'Île-de-France mais également d'encourager les communes dans la mise en place d'équipements de vidéo-protection.

Après avoir triplé entre 2015 et 2016 puis progressé de +10% entre 2016 et 2017 afin d'engager les actions nouvelles souhaitées par l'Exécutif, les crédits consacrés à la sécurité s'établissent à 23,01 M€ en 2018.

Sur les territoires ruraux, ce sont ainsi plusieurs dispositifs qui permettent de lutter contre l'insécurité. **2,85M€ ont ainsi été affectés depuis 2016** aux territoires ruraux, notamment via trois dispositifs :

- Dispositif « Aide à l'implantation des forces de sécurité » : **1M€**
- Dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » : **270k€**
- Dispositif « Soutien à l'équipement en vidéo-protection » : **1,6M€**

Exemples de réalisations :

- > Financement d'un équipement de la police municipale sur la commune de Brou-sur-Chantereine (77) – 33 506 €
- > La commune de Lisses (91) a reçu une subvention de 105 555 € pour le financement d'un équipement de vidéoprotection.
- > Restructuration et extension de la caserne de gendarmerie d'Ecquevilly (78) - 946 000 €.

La Région intervient également pour l'amélioration de la sécurité des îles de loisirs. Le dispositif mis en place permet de financer les investissements relatifs à la sécurisation des îles de loisirs administrées par un syndicat mixte, sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région. Un montant de **1,67€ a été affecté depuis 2016** pour la sécurisation des îles de loisirs en zone rurale.

Exemples de réalisations :

- > Sécurisation des bâtiments de l'île de loisirs des Boucles de Seine(78) - 170 000 €

> Mise en place de systèmes anti-intrusions, Création d'un PC sécurité et acquisition de véhicules de sécurité, mise en place d'une vidéo-protection par drone sur l'île de loisirs de Jablines-Annet (77) - 260 000 €

EN FINIR AVEC LES INEGALITES DE FORMATION

La lutte contre les inégalités scolaires contribue pleinement à réduire la fracture territoriale. Les jeunes franciliens, quel que soit leur commune, doivent pouvoir bénéficier des mêmes opportunités.

Ainsi, afin de répondre concrètement aux besoins des lycées, la Région a décidé de baser son action sur 5 engagements concrets :

- Réaliser des investissements d'ampleur et garantir une couverture des besoins quotidiens de l'ensemble des établissements ;
- Accélérer la création de nouvelles places pour préparer l'avenir des franciliens ;
- Investir massivement en faveur de la rénovation des lycées ;
- Diviser par deux les délais de construction ;
- Réduire les fractures territoriales avec un programme équilibré.

La Région est également chargée de **la formation initiale des travailleurs sociaux, des aides-soignants et des sages-femmes**. Un secteur crucial qui constitue un gisement d'emplois sur le territoire francilien, surtout dans un contexte général de vieillissement de la population française. Elle finance ainsi les 23 centres de formation et 108 écoles paramédicales d'Île-de-France. La Région améliore ainsi l'accès à la formation des jeunes en milieu rural pour permettre un accès facilité à l'emploi

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Promouvoir l'égalité des chances des jeunes franciliens en accélérant la construction de nouveaux établissements scolaires

Voté en mars 2017, après 8 mois de consultation des acteurs concernés, le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a pour ambition de répondre à l'ensemble des besoins des lycées franciliens, qu'ils soient démographiques, pédagogiques ou patrimoniaux.

A l'issue de ce PPI, le patrimoine lycéen francilien sera complètement rénové dans son ensemble et offrira toutes les places nécessaires à un enseignement de qualité.

Le **PPI 2017-2027 de 5 milliards d'euros** fait la part belle au milieu rural. Dans un objectif de réduction des fractures territoriales et sociales, 7 internats seront créés dans ces territoires et 20 établissements. Par exemple, 2 nouveaux lycées seront construits à Palaiseau (91) et à Cormeilles-en-Parisis (95). **L'investissement régional dans les lycées situés en zone rurale représente 255 M€ depuis 2016 soit 17% de l'investissement total, et le fonctionnement 50 M€.**

Exemples de réalisations :

> Dammartin en Goële (77) : 6,82 M€ pour la construction d'un internat de 80 places au sein du lycée Charlotte Delbo (livré en 2017).

- > Serris (77) : construction de la 2^{ème} tranche du lycée Emilie du Châtelet (400 places) et création d'un internat de 120 places pour un montant de 17,17 M€ (livré en 2018)
- > Nangis (77) : 24,1 M€ pour l'extension de 400 places du lycée Henri Becquerel (études lancées en 2018)
- > Fontainebleau (77) : 13,7 M€ pour l'extension de capacité de 500 places et la rénovation de la demi-pension au lycée François Couperin (études lancées en 2018)
- > Porcheville (78) : 6,89 M€ investis pour la construction d'un internat de 100 places au lycée Lavoisier (livré en 2016)
- > La Queue les Yvelines (78) : 6,34 M€ pour la restructuration du service de restauration au lycée Jean Monnet (livraison prévue fin 2019)
- > L'Isle Adam (95) : 7,9 M€ pour la rénovation thermique du lycée Fragonard (livraison prévue juin 2019)
- > Etampes (91) : 9 M€ pour la construction d'un internat de 100 places (livraison prévue en 2020)
- > Cerny (91) : 41,84 M€ pour la construction d'une extension de 400 places et la reconstruction des ateliers (livraison prévue en 2020) et 14, 59 M€ pour la reconstruction et l'extension de l'internat de 100 places (livré en 2016)

Améliorer l'accès à l'emploi par une offre de formation performante

Chargée de piloter l'organisation et l'offre de formation sur le territoire, la Région entend jouer pleinement son rôle au service de l'emploi en Ile de France. Adopté en décembre 2016, le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022 veut relever les enjeux actuels et à venir du secteur sanitaire et social.

4 orientations pour un objectif d'optimisation du système de formation pour une employabilité durable :

- Connaître et faire connaître les métiers et les formations du secteur
- Optimiser l'offre de formation sur le territoire (accessibilité, répartition ...)
- Améliorer la qualité des formations (innovations pédagogiques, relations entre centres de formations et laboratoires de recherche...)
- Soutenir les publics en formation (maintien et développement des aides financières, droits identiques aux autres étudiants...)

En novembre 2017, le renouvellement du partenariat entre la Région et les écoles et instituts de formation a permis, au travers d'un contrat de performance, de renforcer le pilotage régional et accroître l'efficacité de l'offre de formation.

Exemples de réalisations

> La Région finance annuellement les organismes et les étudiants des formations sanitaire et sociale à hauteur de 204M€ (173M€ aux organismes et 31M€ au titre de bourses et du FRAS). Ce sont des infirmiers, des aides-soignants, des accompagnateurs socio-éducatifs qui reçoivent dans ce cadre leurs diplômes d'Etat dans des territoires qui en ont crument besoin.

La Région est très attachée à la répartition territoriale de ces organismes, souvent présents en zone rurale ou quasi-rurale, à l'image de la Fondation Santé des Etudiants de France à Neufmoutiers-en-Brie, de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion ou de « Sauvegarde de l'enfance » à Buc. Entre 2016 et 2018, dans ces communes, la région a investi 40.976.769€ (dont 39.966.513 en fonctionnement et 1.010.256€ en équipement), principalement dans les Yvelines et la Seine-et-Marne.

Certains publics, singulièrement les habitants de territoires enclavés et sensibles, ne peuvent accéder à l'enseignement supérieur en raison de mauvaises dessertes, de coûts des transports ... Pour lutter contre le renoncement à poursuivre des études supérieures, tout en garantissant le suivi d'un cursus à distance de qualité grâce au numérique et à un accompagnement personnalisé, les **Digitales académies** sont des équipements d'un genre nouveau. Plus de 3000 formations reconnues par l'Etat et éligibles aux bourses universitaires et au soutien régional au Diplôme d'Accès aux Etudes

Universitaires sont ainsi accessibles. A l'instar de Montereau-Fault-Yonne, pionnière en la matière et soutenue par la Région en 2018, d'autres villes ont d'ores et déjà manifesté leur souhait de créer une structure semblable en 2019.

Autre dispositif mis en place par la Région pour faciliter l'accès à l'emploi, les **cordées de la réussite** ont pour objectif de développer l'ambition et la réussite de jeunes dans les territoires ruraux qui, pour des raisons socio-culturelles ou géographiques, n'envisagent pas d'études longues. Les Cordées de la réussite constituent un réseau solidaire entre des lycées et des établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles,...).

La région accorde prioritairement ses financements pour les « Cordées » construites en direction des élèves en Bac Pro vers le BTS et aux lycées des zones rurales éloignées. En 2018, ce sont 21.034€ qui ont ainsi permis à approximativement 430 jeunes situés dans des communes rurales de mener de projets tutorés qui les mettront sur les voies de la réussite.

GARANTIR UN EGAL ACCES AUX SOINS

La santé est une des toutes premières préoccupations des Franciliens. Sans que la loi NOTRE ait attribué une compétence particulière aux régions en matière de santé, la Région Ile-de-France a souhaité faire de cette question un enjeu transversal de ses politiques sectorielles.

Avec une commune sur deux sans médecin généraliste, l'Île-de-France est le premier désert médical français. Les territoires ruraux sont particulièrement touchés avec plus de 650 petites communes franciliennes qui n'ont pas de médecin généraliste, soit 430.000 Franciliens impactés.

Les différences d'accès aux médecins sont marquées, et encore plus pour les spécialités. En 2017, les communes les plus rurales de la région Île-de-France enregistre un taux de 49,1 médecins pour 100 000 habitants contre 76,2 pour l'Île-de-France, et par exemple pour les spécialistes ce taux est de 2,2 ophtalmologistes pour 100 000 habitants contre 11,2 pour l'Île-de-France. Une première approche d'indicateurs sur la santé des populations montre par ailleurs que dans les communes les plus rurales, quels que soient l'âge et le sexe, les espérances de vie sont inférieures à celles des zones urbaines et que pour un certain nombre d'indicateurs de mortalité (générale, prématurée, évitable, par pathologies, par accident de la circulation et par suicide) on observe une augmentation des taux standardisés de mortalité depuis les zones urbaines vers la zone rurale.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

La Région a voté un rapport-cadre volontariste qui part des besoins des territoires et permet désormais une attribution simplifiée des aides régionales aux acteurs publics et privés de santé. Pour réduire les fractures territoires, cette politique cible tout particulièrement les **déserts médicaux**, en incitant les collectivités (communes, groupement de communes) à la construction de maisons de santé et en aidant les professionnels à améliorer leur lieu de travail et à mieux s'équiper. **4,4M€ ont été investis en milieu rural depuis 2016 dont 3M€ pour des maisons de santé.**

En effet, dans le cadre de Région Solidaire, la Région Île-de-France soutient et accompagne la **création de nouvelles structures collectives de soins**. Ces projets sont particulièrement soutenus car ils répondent aux aspirations de la jeune génération et favorisent l'accès aux soins des Franciliens.



La Région accompagne également **les professionnels de santé** à travers une aide en investissement à l'installation et au maintien. Afin de garantir aux professionnels de santé des conditions d'exercice optimales voire, dans certains cas, leur permettre de se maintenir sur leur territoire d'implantation professionnelle, la Région s'engage ainsi à leurs côtés en participant à la sécurisation de leurs locaux d'activités.

La Région soutient également l'hébergement des publics fragiles avec, notamment, des dispositifs d'aide aux établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes ou aux équipements



d'accueil des personnes en situation de handicap.

Exemples de réalisations

- > Soutien de 200 000 € pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la commune de Nangis (77)
- > Subvention de 15 000 € pour l'installation d'un cabinet paramédical (kinésithérapie) au sein d'un Pôle santé de la commune de Boissy-sous-Saint-Yvon
- > Subvention de 120 000 € pour la restructuration de l'Unité d'Accueil Temporaire La Sapinière Moret-sur-Loing
- > Aide de 704 000 € pour la restructuration et l'opérations de réaménagement du CMPSI de La Norville (91)

DONNER ACCES A LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS POUR TOUS

Dans une société fracturée où les inégalités sociales et territoriales créent de l'exclusion, la politique sportive et culturelle est un vecteur d'inclusion et de cohésion. Cela est d'autant plus vrai pour les territoires ruraux. Ceux-ci souffrent d'un déséquilibre en matière d'équipements que la Région souhaite combler.

La qualité des équipements sportifs et culturels permet d'améliorer la qualité de vie des habitants des territoires ruraux et participent également de leur attractivité. Les territoires ruraux se caractérisent par un patrimoine remarquable qu'il est nécessaire de valoriser et de préserver. Ce sont également des lieux d'innovation, d'hybridation, avec l'émergence de nouveaux lieux culturels ou de nouvelles pratiques sportives.

Dans le domaine du sport, une commune située en zone rurale compte 10 types d'équipements sportifs différents à la commune contre 20 dans la zone dense et des licenciés de 26 fédérations sportives différentes, contre 66 en zone dense. Globalement les taux de pratique sportive régulière des communes les plus rurales ne sont pas très différents de ceux des zones plus denses. C'est la diversité de l'offre qui est discriminante. L'éloignement des équipements est clairement identifié comme un frein à la pratique sportive et la dépendance à la voiture entraîne une moindre mobilité des jeunes qui de fait sont plus souvent tributaires d'un accompagnant pour pratiquer. En revanche, quand l'environnement s'y prête, la pratique des sports de nature permet une offre plus développée, de qualité et de fait parfois recherchée par les habitants de la zone dense.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Créer de nouveaux équipements sportifs et soutenir la vie sportive locale

Par sa délibération n° CR 204-16 votée le 14 décembre 2016, la Région Ile-de-France a souhaité redéfinir son soutien à la pratique sportive au titre du rapport-cadre « Nouvelles ambitions sportives en Ile-de-France ».

Au travers de dispositifs dédiés, l'action de l'Exécutif vise à réduire les carences en équipements sportifs de qualité et adaptés à la pratique pour tous, à soutenir également les clubs et les événements sportifs sur le territoire. Cette politique ambitieuse a permis de soutenir les actions portées par les territoires ruraux tant en investissement (rénovation ou construction d'équipements de proximité, de terrains synthétiques de grands jeux ou encore d'équipements sportifs d'intérêt régional) qu'en fonctionnement (conventions pluriannuelles, soutien aux événements sportifs, soutien aux clubs). Un soutien aux équipements de proximité a notamment été mis en place en 2016 afin de :

- réduire les carences en équipements ;
- augmenter les créneaux horaires et la capacité d'accueil des pratiquants multisports ;
- faciliter l'accès à la pratique du sport pour le public féminin et les personnes en situation de handicap ;
- porter une attention particulière à la réduction de la fracture territoriale.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau volet de sa politique sportive régionale, le «**Plan Sport Oxygène** », un nouveau dispositif a été adopté en septembre 2018 pour continuer à réduire la carence en équipements sportifs des communes ne disposant d'aucun équipement sportif, soit près de 10% des communes franciliennes.

Pour ces communes, l'aide régionale sera renforcée par le doublement du taux et du montant plafond de la subvention d'investissement pour les dispositifs régionaux dédiés aux équipements sportifs mais aussi pour le soutien à l'acquisition de matériels contribuant au bien-être et à la santé du pratiquant.

Les **îles de loisirs** jouent également un rôle essentiel pour répondre aux attentes des franciliens en matière de détente et de loisirs de plein air. Cinq d'entre elles sont situées en secteur rural.

Depuis 2016, 15,2 M€ ont été affectés aux territoires ruraux. Ce sont ainsi **90 projets d'équipements sportifs** créés ou rénovés au bénéfice des territoires ruraux grâce au soutien régional. Cette réponse aux carences des territoires a été permise par la mobilisation de :

- 6,5 M€ pour les îles de loisirs
- 3 M€ dans le cadre du plan piscines
- 2,8 M€ pour le développement des terrains synthétiques de grands jeux
- 1,7 M€ pour le développement des équipements sportifs d'intérêt régional
- 1,1 M€ pour le développement des équipements de proximité.

La vie sportive a également été soutenue grâce au vote d'un dispositif de soutien aux clubs les plus formateurs du territoire francilien et d'un dispositif de soutien de la Région aux événements et manifestations sportives qui contribuent pleinement à la valorisation et l'animation des territoires.

Exemples de réalisations :

- > Rénovation du gymnase Raymond Vitte à Provins – 113 538 €
- > Construction de salles d'arts martiaux et de danse à Bruyères sur Oise (95) – 100 000 €
- > Reconstruction de la piscine Frot à Meaux (77) – 631 020 €
- > Transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique à Dourdan (91) – 115 802 €
- > Aide au club de sport adapté d'Hautefeuille (77) – 10 000 €
- > Création d'une plate-forme de fitness sur l'île de loisirs de Jablines-Annet (77) – 113 000 €

Inscrire pleinement les territoires ruraux dans les dynamiques culturelles

Dès lors que l'exécutif régional a pris la décision de rééquilibrer l'action de la Région en faveur des territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, elle a inclus les territoires ruraux dans ses priorités. Il s'agit d'abord de mieux valoriser les richesses patrimoniales de ces territoires. Le **label « Patrimoine d'intérêt régional »** créé en 2017 s'est révélé un outil très efficace dans cette perspective. Décernés à des bâtiments non protégés jugés constitutifs du patrimoine de la Région, il ouvre la possibilité d'aides financières de la collectivité.

Exemples de réalisations :

Le label a par exemple été attribué à :

- > L'Auberge « La Moderne », aujourd'hui Musée de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin (77)
- > La Maison Bizet à Bougival (78)
- > L'église romane Saint-Martin à Oncy-sur-École (91).

Le label de la Région s'ajoute ainsi aux dispositifs existants qui contribuent à la préservation du patrimoine protégé, monuments, musées, maisons d'artistes.

Exemples de réalisations :

Projets de restauration de grande ampleur 2018 :

- > Remparts de Provins (77)
 - > Château de Vaux-le-Vicomte (77)
 - > Sites de Chamarande et Méréville (91)
- Restauration et ouverture de maisons d'artistes :
- > Maison Foujita (Villiers-le-Bâcle – 91)
 - > Maison Rosa Bonheur (Thomery – 77)
 - > Maison de Georges Bizet (Bougival – 78)
 - > Docteur Gâchet (Auvers-sur-Oise – 95)

> Villarceaux (95)

La région s'est aussi engagée à maintenir la **Maison Cocteau à Milly la Forêt** ouverte, en acceptant sa donation par l'Association Maison Jean Cocteau. Elle assurera le fonctionnement de la Maison et permettra qu'y soit accueillie la donation Cocteau déposée au Centre Pompidou.

Maison-Musée, lieu d'exposition, la Maison Cocteau illustre la volonté de la Région de créer dans les territoires ruraux **de véritables parcours touristiques et culturels** : Maison d'écrivains, village de peintres comme Moret-sur-Loing ou Auvers-sur-Oise, dont la Région soutient aussi le festival de musique, mais aussi parcours autour de sites archéologiques en Seine et Marne, une réflexion sur ce point étant engagée avec les services de la DRAC.

Même ambition pour le **domaine de Villarceaux**, pour lequel la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Elle se donne pour but de revivifier le domaine en recherchant un partenariat public ou privé capable de doter Villarceaux d'un véritable projet culturel et touristique. Il s'agit de développer les potentialités du site, en concertation avec les élus locaux et en visant aussi bien un public de proximité qu'un public plus éloigné.

Faire pleinement participer les territoires ruraux à la vie culturelle de la Région. Telle est l'ambition de la collectivité. C'est particulièrement vrai aussi du **spectacle vivant**, à l'image des représentations théâtrales données par le centre dramatique national les Tréteaux de France, dans les Iles de Loisirs. Après une première expérience réussie en 2017, la tournée estivale des Tréteaux de France va être reconduite et assurée pour trois ans.

La question de la ruralité est au centre de la concertation sur le spectacle vivant que la Région vient d'engager en concertation avec l'Etat. Il s'agira de soutenir les initiatives nouvelles de diffusion dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque, des arts de la rue : tournées, séries, reprises, résidences, festivals, manifestations associant étroitement les populations. La Région apportera à l'irrigation culturelle des territoires ruraux des moyens nouveaux, grâce aux **5 millions supplémentaires alloués dès le budget 2019** sur la ligne spectacle vivant.

Enfin les **actions d'éducation artistique** soutenues par la Région mettront plus encore l'accent sur les lycées et les CFA eux aussi les plus éloignés de l'offre culturelle. Le nouvel appel à projets EAC lancé en février en fait une priorité. La première Nuit lycéenne du Louvre organisée par la Région en partenariat avec le Louvre en juin prochain visera en priorité les lycéens et les apprentis des zones rurales de la Région. Ils pourront à l'occasion d'une nocturne découvrir et visiter le plus grand musée du monde dans des conditions privilégiées.

Il s'agit en effet non seulement de valoriser, soutenir et porter la culture dans les territoires ruraux, mais aussi de faciliter l'accès des habitants de ces territoires à nos richesses culturelles communes.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les territoires ruraux contribuent fortement à faire de la Région Ile-de-France un territoire équilibré, en capacité de faire face aux enjeux de la transition climatique, écologique et énergétique.

Ils constituent des territoires ressources qui fournissent à l'échelle de la Région de l'eau potable, des matériaux, de l'énergie, des produits alimentaires... Ces atouts, ainsi que leur potentiel en matière de développement de nouvelles énergies ou de matériaux bio-sourcés doivent être développés et valorisés.

Ce sont également des territoires à préserver. La Région accompagne les efforts de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ou encore les milieux aquatiques. L'équilibre de la Région est à ce prix et la haute valeur patrimoniale de ces territoires renforce l'attractivité de la Région Ile-de-France.

L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

Promouvoir un urbanisme innovant et écologique

Afin de soutenir l'aménagement de quartiers agréables à vivre, alliant logements, emplois, services et nature, et de répondre à l'objectif de réduction de notre impact écologique, la Région a voté le 17 mars 2016 la création d'un nouveau dispositif original d'aide « **100 quartiers innovants et écologiques** ». A ce titre, plusieurs quartiers ont été soutenus en zone rurale afin d'accompagner la création de logement dans le cadre d'aménagements exemplaires et qui contribuent à réduire l'impact écologique du développement régional. 27 actions ont été prévues (création d'équipements de proximité, aménagement d'espaces publics, etc.) dans les territoires ruraux pour un **montant total prévisionnel de 8,3 M €**.

Exemples: 6 quartiers de communes rurales lauréats:

- > L'Ancre de Lune à Trilport (77)
- > La Perche aux Mares au Perray-en-Yvelines (78)
- > Cœur de Ville à Bures-sur-Yvette (91)
- > Quartier Ouest, à Limours (91)
- > Le Domaine du Chêne Rond à Marcoussis (91)
- > Les Meuniers à Bessancourt (95)

La Région accompagne également l'aménagement de zones délaissées à travers son **soutien à l'urbanisme transitoire**. Elle a désiré impulser des dynamiques de préfiguration ou d'utilisation de sites en devenir, dans l'attente de leur transformation. Afin de redonner de la valeur à ces lieux délaissés, notamment via des projets d'implantation temporaires d'activités économiques, culturelles ou sociales, les projets mobilisent les acteurs des territoires (habitants, actifs, futurs usagers).

Les territoires ruraux participent à cette nouvelle politique et nombre d'entre eux se sont portés candidats au dispositif de Soutien à l'urbanisme transitoire, depuis sa création en 2016.

Exemples de réalisation :

- > Le soutien à une association pour son projet « Troisième terre », espace situé Saulx-lès-Chartreux (91) et dédié à l'activité partagée, à la rencontre, au lien social, à l'émancipation citoyenne et à l'accompagnement de projets - 29 140 €

> L'aménagement transitoire de l'ancien centre de loisirs en accueil de santé" à Bruyères-sur-Oise (95). Il s'agit d'utiliser un bâtiment municipal vacant (ancien centre de loisirs) afin de l'aménager en accueil de santé en attente de la future construction d'une maison de santé sur une autre parcelle. Les travaux prévus concernent la mise aux normes du bâtiment pour permettre son accessibilité aux personnes en situation de handicap. A l'issue de l'occupation provisoire de cet espace, il est prévu de le transformer en crèche - 50 000 €

Des territoires plus propres et des paysages préservés

Avec la création du fonds propreté, la Région s'est engagée dès 2016 aux côtés des collectivités franciliennes pour **lutter contre le fléau des dépôts sauvages** au sein même des villages et des centres-bourgs mais également des espaces naturels et forestiers. **1,4M€ de subventions ont été versés depuis 2016 pour financer 29 projets de prévention et lutte contre les dépôts sauvages.**

Exemple de réalisation

- > L'acquisition de barrières, de pièges photographiques et de panneaux signalétiques mais également la mise œuvre d'une étude de définition d'un plan d'actions sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts dans le Val d'Oise (aide de 33 000 €).
- > Le soutien à l'ONF dans le cadre d'une situation urgente en forêt de Saint-Germain et de Marly pour l'enlèvement des dépôts sauvages et des aménagements autour des points noirs (aide de 100 000 €).

La Région soutient également les projets qui répondent aux grandes orientations du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en cours d'élaboration.

Depuis 2016, la mobilisation de 5,9M€ de subvention a permis de financer 44 projets de prévention et gestion des déchets et 8 constructions d'équipements.

Exemples de réalisation

- > Installation de 250 bornes enterrées sur 7 communes du Val d'Oise par le syndicat TRI-ACTION (aides de 112 600 € et 166 700 €), 229 ont d'ores et déjà été installées.
- > Actions de réduction et valorisation des biodéchets dans le sud de la Seine-et-Marne par le SIRMOTOM de Montereau (aide de 65 000 €) Ce projet qui permet aux habitants d'acquérir des composteurs et des poules rencontre un grand succès. Des actions de sensibilisation sont également organisées dans les écoles et lors d'événements publics.
- > Création d'une déchèterie et d'un centre de tri pour les professionnels du BTP à Rosny-sur-Seine (78) par SOTREMA (aide de 186 955 €)

Des territoires plus respirables

La qualité de l'air est un enjeu majeur prioritaire pour la santé des Franciliens et pour l'environnement. Les deux sources principales d'émission de particules fines sont le trafic routier et le chauffage au bois. C'est la raison pour laquelle la Région Île-de-France a adopté le plan «Changeons d'air en Île-de-France» le 17 juin 2016 et mis en place d'un « **fonds Air-Bois** » afin d'accompagner le remplacement des équipements anciens de chauffage individuel au bois par des équipements modernes moins émetteurs de polluants atmosphériques, notamment en particules (label flamme verte 7 étoiles ou équivalent).

Par ailleurs, le **dispositif « véhicules propres »**, dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres pour les petites entreprises franciliennes, notamment artisanales, a été adopté en octobre 2017. L'objectif est d'accompagner les professionnels dans la transition énergétique de leur parc automobile. Depuis 2016, 21 entreprises ont été accompagnées en zone rurale, pour un montant total d'aide de **137 000 €** (soit 19,6% du montant total de l'aide).

Une action renforcée pour préserver la biodiversité et les espaces naturels

Les territoires ruraux ont été moteurs pour la réalisation de plusieurs inventaires des zones humides dans le cadre de leur PLU ou d'atlas communaux de la biodiversité. Des projets de renaturation (mares, zones humides notamment) et de traitement de discontinuités écologiques ont pu être menés. Une opération d'ampleur a vu la restauration écologique d'un parc urbain à Cesson en Seine-et-Marne et l'association Espaces mène des actions régulières de valorisation écologique des emprises ferroviaires.

1,3M€ ont été déployés en investissement depuis 2016 pour les réserves régionales, ce qui a permis d'accompagner les projets de 6 Réserves naturelles régionales.

La Région apporte également un soutien important au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt pour la création de la forêt de Pierrelaye. Elle accompagne aussi à la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

La création de l'**Agence Régionale de la Biodiversité** en 2017 vient renforcer l'appui technique aux territoires pour mieux intégrer les questions de biodiversité aux projets, planifications et modes de gestion locaux.

En 2018, un **appel à projets en faveur de la biodiversité** a été lancé. Dans ce cadre, la région a apporté son soutien aux associations qui agissent en milieu rural, par exemple : Aquibrie pour la mise en œuvre du SRCE dans les petites communes rurales de Seine et Marne ; ATENA78 pour des actions en faveur de la chouette Chevêche dans les villages du nord-ouest des Yvelines ; Nature Essonne pour l'entretien et la restauration des pelouses calcicoles en Essonne. En 2018, 0.350 M€ ont été engagés pour les territoires ruraux pour cet appel à projet.

Le Plan vert voté le 10 mars 2017 vise à la création d'espaces verts partout et pour tous. Contrairement aux idées reçues, les secteurs ruraux ne sont pas exempts de problèmes de carences en espaces verts ou de leur manque d'accessibilité. Des appels à projets visant à la création d'espaces verts ou à leur accessibilité sont lancés depuis fin 2017 et l'Agence des Espaces Verts est mobilisée pour appuyer les porteurs de projets. En 2017 et 2018, 1 M€ a été engagé au titre du Plan Vert en territoire rural.

Exemple de réalisation

En zone rurale, ont été accompagnés l'ouverture au public des 5,5 ha du parc du Colombier à Breuillet (91) et des 5000 m² du parc du château de Coupvray (77), la création de liaisons vertes à Saint-Rémy-l'Honoré (78) et à Moussy-le-Neuf (77), la création de cheminements doux le long du ru de Gally (78), ou encore la création d'un verger partagé à Bouffémont (95) et de jardins familiaux à Quincy-sous-Senart (91).

Les territoires ruraux, terrain d'action privilégié pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Les territoires ruraux bénéficient d'une forte dynamique concernant l'acquisition de matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires. Ils sont propices à la mise en œuvre d'opérations visant à maîtriser les ruissellements à l'échelon de sous-bassins versants par des mesures d'hydraulique douce (fossés, mares, haies...). La pression foncière moins forte qu'en milieu dense permet de conduire des opérations de renaturation des berges et des milieux aquatiques souvent ambitieuses. **1,4M€ ont ainsi permis de financer depuis 2016 : 77 projets zéro phyto, 14 projets de maîtrise des ruissellements inondations et 15 projets milieux aquatiques.**

Exemple de réalisation

En 2018, une opération d'ampleur a concerné les berges de l'Oise dans le secteur d'Auvers sur Oise, Mériel, Mours et Champagne sur Oise (95).

La Région appuie l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés

La forêt francilienne couvre près d'un quart du territoire, soit presque autant que sa partie urbanisée, et occupe de multiples fonctions : espaces de détente, préservation de la biodiversité, mais aussi gisement de bois largement sous-exploité.

Consciente de l'immense potentiel de la forêt francilienne en termes de revitalisation des territoires, la Région s'est dotée en novembre 2017 d'une **stratégie régionale pour la forêt et le bois**. Cette stratégie affiche des objectifs ambitieux de création d'emplois et de la valeur ajoutée, en particulier dans les zones rurales où se situent les massifs forestiers.

Dans la continuité de la stratégie régionale pour la forêt et le bois, la Région s'est doté en novembre 2018 d'une **stratégie pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés** en Île-de-France, pour y créer les nouveaux emplois de la bioéconomie, diversifier les revenus agricoles et réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Pour la 1ère édition de l'appel à projets réflexe bois-biosourcés, 9 projets ont été soutenus, dont 3 en zone rurale - **soit un total de près de 120 k€** - à savoir :

- la construction d'un hangar de stockage du PNR du Gâtinais, soutenu à hauteur de 5 119€,
- la construction d'un centre de télétravail porté par le PNR du Gâtinais, soutenu à hauteur de 78 349€,
- la réalisation d'une opération pilote bois-terre crue portée par l'EPA Marne à Chatou, soutenu à hauteur de 36 309€.

La Région a également soutenu l'investissement en forêt, au travers du co-financement des projets FEADER concernant les dessertes forestières et la mécanisation forestière, dans les communes rurales en particulier : **13 projets de desserte forestière ont été soutenus depuis 2016 pour un montant de 1,4M€ et 4 projets de mécanisation forestière ont été aidés pour un montant de 556 k€.**

Une politique de l'énergie qui valorise les potentiels des territoires ruraux

Méthanisation

Parce qu'elle abrite plusieurs milliers d'exploitations agricoles en son sein, la région Ile-de-France est particulièrement concernée par le développement de la méthanisation, au bénéfice premier de ses territoires ruraux. L'enjeu est tel, en matière d'exploitation de nouvelles sources d'énergie, que la Stratégie régionale énergie climat votée juillet 2018 a fixé un objectif de production d'énergie renouvelable (EnR) par méthanisation de 5 000 GWh pour 2030, correspondant à l'implantation de 240 unités de méthanisation.

Ainsi, entre 2016 et 2018, la Région a accompagné la réalisation de 12 projets ou programmes d'actions situés dans des communes rurales :

- Construction d'unités de méthanisation : **9 706 875 €** (Boutigny, Dammarie-les-Lys, Nangis, Pommeuse, Sourdun, Messy, Villiers-Saint-Frédéric, Gazeran et Ormoy-la-Rivière) ;
- Mise en œuvre d'études de faisabilité de projet : **99 536 €** (communes de Thiverval-Grignon, Vinantes et Fontenay-le-Vicomte) ;
- Deux programmes d'actions d'investissement sur le territoire du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse (Yvelines, Essonne).

La Région accompagne également – techniquement et financièrement - le Conseil départemental de Seine-et-Marne dans l'élaboration de son schéma départemental de développement de la méthanisation.

Chaufferie biomasse

Pour atteindre ces objectifs de production du SRCAE (3 000 GWh/an en 2020), la Région cofinance, seule ou avec l'ADEME, des installations de chaufferie biomasse. Entre 2016 et 2018, la Région a soutenu l'implantation (étude de faisabilité et construction) de petites chaufferies biomasse dans les communes des Boissets (78), May-en-Multien (77), Prunay en Essonne (91) et Samoreau (94), pour un montant total de **277 390 €**.

Géothermie

L'Île-de-France se caractérise par un potentiel exceptionnel en matière de géothermie profonde car notre sous-sol est composé de plusieurs aquifères et plus particulièrement la nappe du Dogger située à environ 1 800 mètres de profondeur. Elle est d'ailleurs, avec 45 installations, la région d'Europe la plus dotée en centrales de production qui alimentent les réseaux urbains de chaleur. C'est notamment le cas à Dammarie-les-Lys qui a obtenu une aide régionale de 2 millions d'euros en 2016 pour son projet de raccordement par doublet géothermique de deux quartiers de la commune. On peut également citer le financement en 2017 du projet de la ville de Coulommiers de raccordement de 2 résidences de logements sociaux.

A travers ses appels à projets, la Région apporte un soutien aux collectivités, plus particulièrement dans les territoires ruraux :

- appel à projets sur le développement des énergies renouvelables (électricité et chaleur renouvelable) ;
- appel à projets sur le développement des énergies citoyennes
- appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- appel à projets innovants

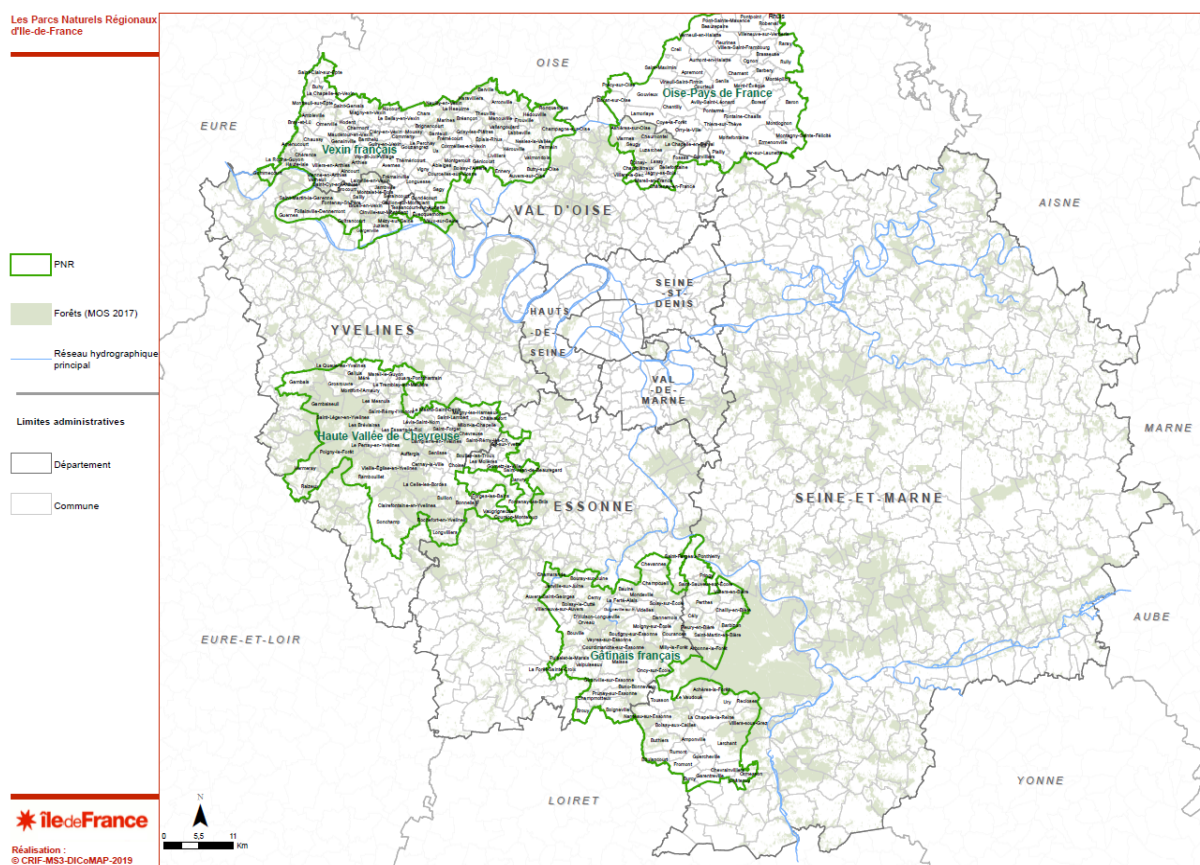
SOUTENIR L'ACTION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

La Région Ile de France compte à ce jour 4 parcs naturels régionaux (PNR) : le Gâtinais français (77), la Haute Vallée de Chevreuse (78-91), le Vexin français (78-95) et le PNR interrégional Oise-Pays de France (95 – 60). Ensemble, ils représentent 18 % du territoire francilien et 380 000 habitants. Ils regroupent actuellement 235 communes rurales franciliennes de moins de 10 000 habitants.

Réponse inédite pour des espaces ruraux singuliers et sensibles, depuis leur création les Parcs naturels régionaux ont permis de dynamiser des projets de territoire pilotés collectivement par les acteurs des territoires, de booster un développement économique et social basé sur la valorisation des ressources locales, de rendre quotidien un idéal de qualité de vie et de repenser la relation ville-campagne.

Ces grands défis sont toujours là, inchangés mais plus vifs encore. L'avance qu'ont prise les Parcs est un capital exceptionnel qu'il faut faire fructifier pour porter, déployer et diffuser les nouvelles politiques régionales dans tous les domaines majeurs où nous sommes désormais chef de file mais aussi pour débroussailler de nouveaux champs de l'intelligence collective.

Les Parcs sont aujourd'hui à la croisée des priorités affirmées par la Région pour la transition écologique et énergétique, la valorisation des filières agricoles et forestières, le commerce de proximité, les filières courtes, la croissance des PME, le soutien aux commerces et à l'artisanat, l'attractivité de la région capitale. Ils sont également « passeurs de savoir-faire » pour le reste de nos territoires ruraux.



L'ACTION DE LA REGION DEPUIS 2016

La Région, dans le cadre des contrats de parc 2018 - 2020, a placé les PNR au cœur d'une nouvelle démarche d'expérimentation et de diffusion de bonnes pratiques, d'innovations écologiques et sociales et de créativité territoriale pour qu'ils soient les relais des dispositifs phares que porte la Région. La Région a par ailleurs décidé de renforcer le pilotage régional, en prenant en charge, en accord avec les Départements de Grande Couronne, la part historique de leur participation pour simplifier la gouvernance des Parcs et mettre un terme aux difficultés que créent les financements croisés dans leur gestion.

Ainsi, les contrats de parcs 2018 - 2020 comportent deux volets :

- le socle du Contrat de parc relevant des actions du cœur de métier des PNR susceptibles d'être aidés au titre des lignes budgétaires régionales dédiées aux PNR ;
- les opérations relevant des dispositifs régionaux dits « de droit commun » mis en œuvre par la Région qui concourent à aider les porteurs de projet des territoires ruraux notamment et pour lesquels les Parcs constitueront une porte d'entrée privilégiée. Parmi ces dispositifs, peuvent être cités : la nouvelle stratégie forestière, la future politique énergie, le Plan vert, le Plan vélo, les dispositifs de soutien à l'agriculture, à la culture, au sport, aux tiers-lieux, etc.

Inscrit dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020, le soutien régional aux Parcs naturels régionaux s'est traduit depuis 2016, outre l'aide au fonctionnement des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR, par l'accompagnement de :

- **100 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse;**
- **86 opérations du PNR du Gâtinais français;**
- **92 opérations du PNR du Vexin français;**
- **67 opérations du PNR Oise Pays de France**

Les moyens engagés par la Région

- ⊕ **7,6 M€** pour le soutien aux programmes d'investissement
- ⊕ **3,8 M€** pour le soutien aux programmes d'actions et de promotions des PNR
- ⊕ **8,6 M€** pour le soutien au fonctionnement des PNR

Exemples de réalisation :

- > **Restauration du petit patrimoine rural** des PNR du Gâtinais Français et Oise-Pays de France ;
- > **Préservation des espaces terres agricoles, des forêts et des autres espaces naturels** : achèvement du plan paysage et biodiversité de la forêt de Rambouillet et opérations de protection des milieux naturels et des espèces menacées, de restauration des rivières et des zones humides, d'équipement de l'observatoire hydrologique du parc ; actions de restauration des paysages exceptionnels ou dégradés (PNR Haute Vallée de Chevreuse) ; projet d'agroforesterie à Soisy-sur-Ecole (PNR du Gâtinais français) ;
- > **Développement économique des territoires** : développement des centres de télétravail sur le territoire du PNR du Gâtinais français ;
- > **Attractivité touristique** : Petit moulin des Vaux de Cernay (PNR Haute Vallée de Chevreuse) ; aménagement d'itinéraires de randonnée sur le territoire et création d'un lieu d'accueil du public du château de la Roche-Guyon (PNR du Vexin français) ; achat d'équipements de stationnement pour les vélos (PNR Oise-Pays de France) ; etc.

PROTEGER LES ESPACES NATURELS : LE ROLE DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

L'Agence des espaces verts met en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et d'agriculture sur près de **15 000 ha de propriétés régionales situées majoritairement en grande couronne**, au sein de la ceinture verte, zone tampon qui contribue à un développement équilibré entre ville et ruralité.

L'ACTION DE L'AEV DEPUIS 2016

L'AEV met ainsi en œuvre des opérations d'acquisitions, de gestion et d'aménagement des espaces naturels. Dans ce cadre, elle réalise notamment des acquisitions foncières ciblées en vue de lutter contre le mitage des terres agricoles, naturelles et forestières, elle porte des projets d'aménagement de poumons verts ouverts au public, et gère les forêts de manière durable.

Un fonds de portage foncier dénommé « Ile de France, terre d'installation » a par ailleurs été créé à l'initiative de la Région en 2018 dans le cadre du Pacte agricole. Il permettra de mettre en réserve des terres agricoles pendant deux ans maximum en l'attente d'un candidat. Si au contraire, le candidat est connu mais pas encore assez solide, un portage de 5 ans maximum pourra être financé par le fonds sous réserve d'une participation financière du jeune, garante de son engagement. Ce fonds est alimenté par les produits de cession issus des ventes des propriétés de la Région, piloté par la Région et géré par l'AEV en lien avec la SAFER. La SAFER s'engagera à recueillir les demandes de mise en réserve ou de portage qui devront être validées par le Comité Départemental Technique avant d'être soumises à l'approbation du Comité Régional Foncier constitué des services de la Région, de l'AEV, de la SAFER et de représentants professionnels. En 2018, **631 000 €** ont été versés au profit de ce fonds. Les premiers bénéficiaires seront retenus dès le premier trimestre 2019.

Le déploiement du Plan vert a également largement mobilisé l'expertise technique de l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour l'appui des collectivités dans le montage de leurs dossiers de demandes de subventions.

Depuis 2016, la Région soutient l'AEV à hauteur de **31,8 M€** d'affectation en investissement et **27,7 M€** en fonctionnement.

Exemples de réalisation en 2017 :

- > **1,542 M€** pour des acquisitions dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) dont **125 687 €** pour acquérir des parcelles pour lutter contre le mitage
- > **6,922 M€** pour l'aménagement des espaces verts et des coulées vertes dont **501 000 €** pour la création et le renforcement d'une desserte forestière à Etrechy (91)

LISTE DES DELIBERATIONS-CADRE

- **CR 09-16 – 17 mars 2016 (Pacte rural, doublement des aides aux territoires ruraux)**
- CR 181-16 – 17 novembre 2016 (Contrat d'aménagement régional)
- CR 200-16 – 17 novembre 2016 (nouveaux contrats ruraux)
- CR 2017-54 – 9 mars 2017 (Plan régional « anti-bouchons » et pour changer la route)
- CR 2017-077 – 18 mai 2017 (Plan vélo régional)
- CP 2015-605 – Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité
- CR 183-16 – 17 novembre 2016 (Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural)
- CR 113-16 – 7 juillet 2016 – Mise en œuvre du Pacte rural : sauvegarder les commerces de proximité
- CR 2016-21 – 16 juin 2016 (1 000 tiers lieux à l'horizon 2021 en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016)
- CR 2016-101 – 16 juin 2016 (Création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire)
- CR 63-13 – 16 septembre 2013 (Couverture en THD de l'ensemble de l'Ile de France)
- CR 37-14 – 19 juin 2014 (plan d'action régional en faveur de la mobilité durable)
- CR 204-16 - 14 décembre 2016 (Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France – 1^{ère} partie)
- CR 2017-47 – 9 mars 2017 (Le sport, booster de l'attractivité en Ile de France et pour l'international – 2^{ème} partie)
- CP 16-132 – 18 mai 2016 (Mise en œuvre du bouclier sécurité)
- CR 2018-014 – 31 mai 2018 (Le Pacte agricole, un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030)
- CR 17-59 – 9 mars 2017 (Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027)
- CR 225-16 – 14 décembre 2016 (Formations sanitaires et sociales : schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022 une ambition pour répondre aux défis de demain – Mise en place du service public régional de la formation professionnelle)
- CR 127-16 – 7 juillet 2016 (Fonds propreté)
- CR 2017-137 – 6 juillet 2017 (Amélioration de la qualité de l'air : dispositif d'accompagnement des petites et moyennes entreprises franciliennes, tout particulièrement artisanales, pour l'acquisition de véhicules "propres")
- CR 2017-185 – 23 novembre 2017 (Stratégie régionale pour la forêt et le bois 2018-2021)
- CR114-16 – 17 juin 2016 (Plan « Changeons d'air en Ile de France)
- CR 2018-016 – 3 juillet 2018 (Stratégie énergie-climat de la Région Ile de France)
- CR 2017-126 – 21 septembre 2017 (Lutter contre les déserts médicaux) modifié par le CR 2018-24 du 3 juillet 2018 (Région Ile de France, Région solidaire)
- CR 23-11 – 7 avril 2011 (La politique sociale régionale)
- CR 85-01 – 22 janvier 1985 (Rapport d'orientation sur la politique régionale sportive de détente et de loisirs)
- CR 28-96 – 28 janvier 1996 (Maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par l'Ile de France)
- CR 02-03 – 27 mars 2003 (Extension du champ d'intervention du chapitre 923-2 «sécurité » au titre des propriétés régionales (BPAL et domaines gérés par l'AEV)

- CR 2017-184 – 23 novembre 2017 (Orientations régionales relatives aux nouveaux contrats de parcs naturels régionaux (2018 - 2020) - Demande de prorogation du classement des parcs naturels régionaux du Gâtinais français, de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français)
- CP 2018-043 – 24 janvier 2018 (Parcs naturels régionaux PNR - contrats de parcs - frais de structure - convention type - PNR du gâtinais et de la Haute Vallée de Chevreuse)
- CR 10-16 – 22 janvier 2016 (Mise en place du bouclier sécurité)
- CP 16-132 – 18 mai 2016 ((Mise en œuvre du bouclier de sécurité)
- CR 212-16 – 18 novembre 2016 (Convention Etat-Région relative à l'équipement de la police nationale et de la gendarmerie nationale et au renforcement de la sécurité en Ile-de-France)